



RAPPORT ANNUEL 2017

TABLE DES MATIÈRES

04	2017 en chiffres	41	Rapport financier	69	Actifs et passifs d'impôts différés
05	Chiffres clés	42	État consolidé de la situation financière	70	Dettes commerciales
06	Faits marquants 2017	44	État consolidé du résultat global	70	Autres dettes
08	Préface	45	État consolidé des variations des capitaux propres	70	Provisions
10	Profil du Groupe Spadel	46	Tableau consolidé des flux de trésorerie	71	Frais de personnel
12	Comité Exécutif - Conseil d'Administration	47	Annexes aux comptes consolidés	71	Autres produits/(charges) opérationnels
14	Les sites d'embouteillage	47	Résumé des principales règles d'évaluation	71	Produits financiers
16	Les marques	54	Gestion du capital	71	Charges financières
19	Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017	54	Gestion des risques financiers	72	Impôts
27	Déclaration de Gouvernement d'Entreprise	56	Estimations comptables et jugements significatifs	72	Passifs latents et actifs latents
38	Déclaration non financière	57	Information sectorielle	72	Droits et engagements
		58	Liste des filiales et sociétés mises en équivalence	73	Informations relatives aux parties liées
		60	Actifs incorporels	73	Événements postérieurs à la date de clôture
		61	Immobilisations corporelles	73	Résultat par action
		62	Créances commerciales et autres créances	73	Dividende par action
		63	Stocks	74	Émoluments du Commissaire et des personnes qui lui sont liées
		63	Actifs financiers		
		64	Trésorerie et équivalents de trésorerie	75	Comptes annuels abrégés
		65	Capital	78	Déclaration des personnes responsables
		65	Réserves consolidées	79	Rapport du Commissaire
		65	Dettes financières	83	Contacts
		66	Dettes pour avantages au personnel		



2017 EN CHIFFRES

CHIFFRE D'AFFAIRES
€ 289,0 MIO + 15,4%

EBITDA

€49,7
MIO
+32,0%

EBIT

€33,0
MIO
+31,6%

INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS

€21,1 MIO

BÉNÉFICE NET

€26,4
MIO
+53,4%



N°1 DU MARCHÉ DES
EAUX EMBOUTEILLÉES
AU **BENELUX**



LEADER RÉGIONAL EN
ALSACE ET AU **PAYS**
DE GALLES

LEADER NATIONAL
EN **BULGARIE**

846,7
MIO LITRES
VOLUME TOTAL +35,5%



SPADEL ÉLUE

Entreprise de
l'année 2017

1.351
COLLABORATEURS

CHIFFRES CLÉS

GROUPE SPADEL (MILLIONS D'EUR)	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires ¹	198,2	210,4	241,9	250,4	289,0
EBITDA	24,9	30,0	42,9	37,7	49,7
Bénéfice (perte) d'exploitation	12,8	17,3	30,6	25,1	33,0
Produits financiers	1,0	0,6	0,7	0,9	0,4
Charges financières	-0,5	-0,9	-0,4	-0,4	-1,9
Bénéfice (perte) avant impôts	13,3	17,1	30,9	25,6	31,5
Impôts et impôts différés	-4,3	-5,3	-9,9	-8,4	-5,1
Bénéfice (perte) net(te), part du Groupe	8,9	11,8	21,0	17,2	26,4
Total du bilan	199,7	224,6	274,4	288,5	393,1
Capitaux propres	99,4	105,5	134,5	143,2	162,9
Actifs immobilisés	92,0	99,1	110,3	105,9	235,8
DONNÉES CONSOLIDÉES PAR ACTION ²					
Bénéfice (perte) d'exploitation	3,08	4,16	7,38	6,04	7,95
Bénéfice (perte) net(te), part du Groupe	2,16	2,84	5,06	4,15	6,36
Dividende brut	0,84	1,00	1,60	1,60	1,80
Dividende net	0,63	0,75	1,17	1,12	1,26
Cours de bourse					
Clôture de l'exercice	71,49	69,25	95,15	111	180
Maximum	71,49	74,75	98,50	111	187,73
Minimum	54,61	60,40	70,49	95,01	112,10
Nombre total d'actions ³	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350
NOMBRE D'ACTIONS HORS AUTOCONTRÔLE	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350

¹ Le chiffre d'affaires exclut le montant des accises et cotisations d'emballages

² Données recalculées sur la base des actions en circulation (donc hors autocontrôle)

³ Cotation sur EURONEXT BRUSSELS (Code ISIN : BE 0003798155)

FAITS MARQUANTS 2017

Acquisition
DEVIN EAD

DEVIN®

FÉVRIER

Campagne
DEVIN Mineral : « La force
de la nature en vous »



MARS

Lancement



Wattwiller
plat 1 l
Prestige



Carola
Mirabelle
de Lorraine



AVRIL



Bru édition limitée

Wattwiller
Nouvelle bouteille
50 cl



Lancement
Spa Touch
Of Coconut

MAI

JANVIER



Wattwiller
Nouveau décor &
nouvelle identité sur
ensemble de la gamme
Refonte du logo

JUILLET



AOÛT



Lancement
DEVIN Mini

SEPTEMBRE



Spadel
élue 'Entreprise de
l'année' 2017.

OCTOBRE

Spa
TOP 10 des marques
les plus fiables aux
Pays-Bas



DÉCEMBRE



Spa Touch Of Peach
Meilleur produit de
l'année aux Pays-Bas

JUIN

Lancement de **Spa Duo**
en Belgique et aux Pays-Bas



Carola-Wattwiller
Reconstruction labellisation
Entrepreneurs + Engagés
avec le meilleur score
français de 93% d'atteinte
du référentiel



Brecon Carreg
Accréditation
« Entreprise Ethique »

NOVEMBRE



Brecon Carreg
BBI Awards pour
500 ml & 1l



Carola
Grand prix de la
communication
pour le Bredele
Challenge 2016

PRÉFACE

MARC DU BOIS
CEO Spadel Group

JOHNNY THIJS
Président

2017 a globalement été une excellente année. Le volume vendu s'élève à 846,7 millions de litres, soit une augmentation de 35,5 % par rapport à l'an dernier. Notre chiffre d'affaires a grimpé de 15,4 % pour atteindre 289,0 millions d'euros. Notre résultat d'exploitation se chiffre, quant à lui, à 33,0 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 31,6 %.

La plus importante réalisation de 2017 fut sans conteste l'intégration de DEVIN EAD au sein du Groupe. Après avoir obtenu l'approbation des autorités de la concurrence, nous avons pu finaliser l'acquisition du leader bulgare de l'eau embouteillée en mars et avons intégré les activités au sein du Groupe à partir du mois d'avril avec, pour conséquence, une contribution significative au volume et au résultat d'exploitation.

La canicule des mois de mai et de juin a contribué à l'augmentation des ventes de nos eaux minérales de Spa et Bru. En revanche, les mois d'été peu ensoleillés au Benelux ont neutralisé l'effet de la vague de chaleur. Les températures estivales en France et en Bulgarie ont toutefois influencé favorablement les volumes du troisième trimestre.

Nous avons augmenté nos parts de marché en Bulgarie, mais aussi en France et au Royaume-Uni et les avons stabilisées au Benelux. Grâce aux efforts consentis sur l'ensemble de nos marques, nos volumes sont en croissance, portés par l'innovation produit.

2017, année d'intégration réussie de DEVIN et de croissance pour toutes nos marques

À cet égard, l'an passé fut également marqué par le lancement de la nouvelle gamme Spa Duo au Benelux. Cette limonade non pétillante à base d'eau minérale naturelle et à faible teneur en calories (max. 19 kcal/100 ml) est préparée avec 100 % d'ingrédients d'origine naturelle. Les quatre saveurs de Spa Duo complètent à merveille les sept goûts de Spa Fruit, nos limonades pétillantes. Spa Duo s'inscrit ainsi parfaitement dans la stratégie de notre Groupe à savoir le développement et la commercialisation de boissons naturelles à base d'eau. Dans ce contexte, nos eaux aromatisées pétillantes, Spa Touch Of et Carola Aromatisées continuent à aligner d'excellents résultats.

D'une manière générale, le secteur de l'eau embouteillée continue de croître. Nous observons une tendance selon laquelle le consommateur attache beaucoup d'importance à la pureté, à l'authenticité et à la santé. Le public se tourne plus souvent vers des boissons naturelles, saines et pauvres en calories. Toutes les marques de notre portefeuille répondent à ce critère. En parallèle, nous notons un penchant croissant pour les marques locales. L'idée selon laquelle « plus la distance entre la source et le verre est réduite, plus l'empreinte écologique est faible » gagne du terrain. Avec ses marques régionales bien établies, notre Groupe familial est proche du domicile, du cœur et de la tête de nos consommateurs.

La société se préoccupe de plus en plus de la problématique des déchets. En tant qu'entreprise durable active dans un monde durable, nous devons prendre nos responsabilités de manière proactive dans la lutte contre les déchets d'emballage et les déchets sauvages.

Au cours de l'année écoulée, nous avons réalisé différentes modifications dans l'organisation du travail au sein du site de Spa Monopole. La nouvelle organisation met l'accent sur une répartition plus logique du travail et des responsabilités et sur une collaboration qui transcende les frontières des départements et des silos. Nous avons facilité la rotation des postes et avons scindé plus clairement les fonctions locales et les fonctions au niveau du Groupe.

Qui plus est, le Groupe a investi dans le déploiement d'une stratégie numérique. Nous avons poursuivi nos réflexions dans le cadre du développement d'une plateforme CRM performante qui vise à resserrer les liens entre les différents canaux commerciaux et le consommateur.

Spadel a été élue « *Entreprise de l'Année 2017* » par l'Écho, EY et BNP Paribas Fortis. Trois éléments ont été décisifs pour le jury : l'attention permanente que nous portons au développement durable, le succès des expansions internationales et notre dynamisme en matière d'innovations. Cette presti-

gieuse récompense n'est pas un aboutissement pour notre entreprise, mais une invitation à ne pas nous reposer sur nos lauriers et à faire encore mieux dans les années à venir.

Le succès que nous rencontrons en Bulgarie nous pousse à envisager d'autres marchés en pleine croissance. Simultanément, nous devons nous montrer proactifs et répondre aux préoccupations légitimes de la société en matière de durabilité. Pour relever ce défi et les nôtres, une excellente gestion à tous les niveaux de notre entreprise est indispensable. Nous ne pouvons faire mieux que nos concurrents qu'à la condition que nos managers soient eux-mêmes les meilleurs dans leur domaine de compétences. Pour y parvenir, nous devons nous efforcer d'optimiser l'équilibre entre l'autonomie et l'initiative, et miser encore plus sur la mesurabilité et la responsabilisation. L'excellence du management est une condition *sine qua non* pour continuer à obtenir de brillants résultats à l'avenir.

Le Conseil d'administration tient à féliciter l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour les excellents résultats enregistrés en 2017 et les remercie tous pour l'engagement et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

JOHNNY THIJIS
Président

MARC DU BOIS
CEO Spadel Group

PROFIL DU GROUPE SPADEL

Spadel est un groupe familial européen qui produit et commercialise des eaux minérales naturelles, des eaux de source et des boissons rafraîchissantes à base d'eaux minérales. Sa vision est d'être un leader régional sur le marché des boissons naturelles. La force des marques commercialisées par Spadel repose, d'une part, sur leur ancrage régional et, d'autre part, sur leur naturalité et l'attention portée à la minimisation de l'empreinte écologique.

Sa mission est de proposer aux consommateurs, tout au long de leur vie, des réponses « naturelles » et sans cesse meilleures à leurs besoins d'hydratation et de rafraîchissement. Le Groupe propose :

- des eaux minérales naturelles et des eaux de source;
- des eaux aromatisées naturelles (0 calorie);
- des limonades avec 100 % d'ingrédients d'origine naturelle.

L'innovation est, pour le Groupe, un tremplin vers la croissance. Elle est axée sur le développement de boissons naturelles qui répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits sains et pauvres en calories de marques réputées pour leur qualité. Ce choix stratégique permet au Groupe de se différencier de ses concurrents.

Spadel emploie, début 2018, 1.351 personnes et dispose de 6 sites de production en Europe :

- Spa Monopole (Spa, Belgique);
- Bru-Chevron (Lorcé, Belgique);
- Les Grandes Sources de Wattwiller (Wattwiller, France);
- Les Eaux Minérales de Ribeuuillé (Ribeauuillé, France);
- Brecon Mineral Water (Trap, Pays de Galles);
- Devin (Rhodope Mountains, Bulgarie).

Le siège central du Groupe et l'organisation commerciale Belux se trouvent à Bruxelles. L'organisation commerciale aux Pays-Bas est située à Made (près de Breda) et celle en Bulgarie, à Sofia.

LES MARQUES :

- Spa : eaux minérales naturelles, eaux aromatisées et limonades (Benelux);
- Bru : eaux minérales naturelles (Benelux);
- Wattwiller : eaux minérales naturelles (France);
- Carola : eaux de source et eaux aromatisées (France);
- Brecon Carreg : eaux minérales naturelles (Royaume-Uni);
- DEVIN : eaux minérales naturelles et eaux de source (Bulgarie).

Le Groupe poursuit son plan stratégique 2016-2020. Son objectif consiste à assurer une croissance rentable et durable avec une stratégie articulée autour des piliers suivants :

- investir en permanence dans ses marques pour renforcer leur position;
- innover pour continuer à renforcer son portefeuille de produits et à améliorer ses emballages;
- produire des boissons dans un objectif de naturalité;
- améliorer en continu son excellence opérationnelle;
- intégrer le développement durable dans son activité quotidienne;
- intégrer le 'digital' dans sa communication et sa stratégie d'entreprise;
- attirer et former des collaborateurs très motivés dotés d'un bon esprit d'entreprise.

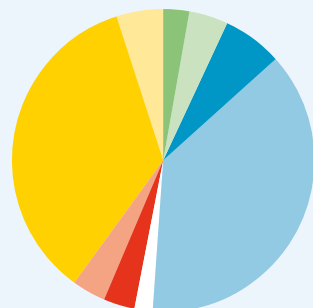


COLLABORATEURS (2017)



TOTAL GROUPE

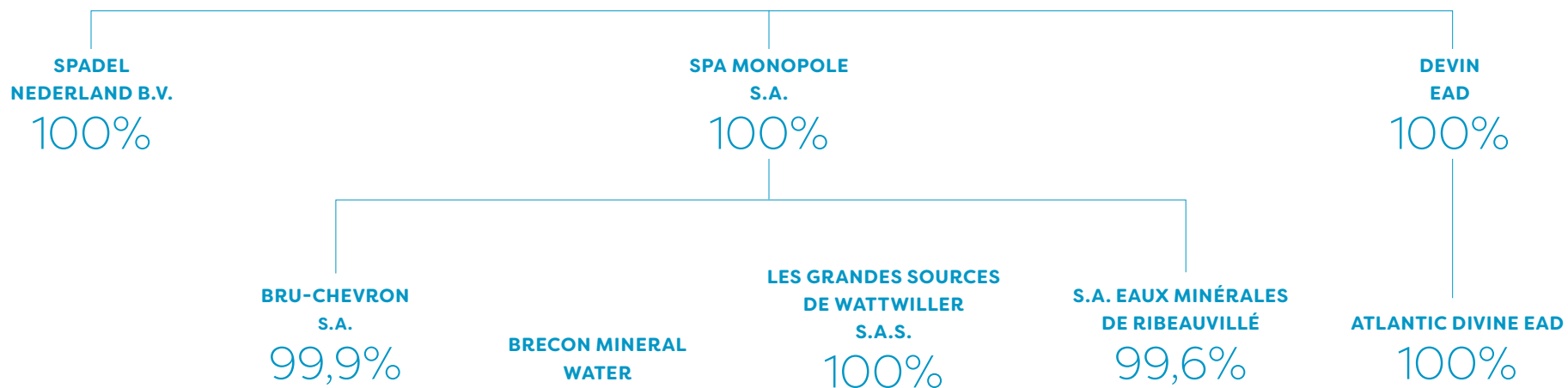
1.351



- SPADEL UK: 38
- SPADEL NEDERLAND: 58
- SPADEL BRUXELLES: 87
- SPA MONOPOLE: 510
- BRU-CHEVRON: 27
- RIBEAUVILLÉ: 45
- WATTWILLER: 47
- DEVIN: 473
- ATLANTIC DIVINE: 66



STRUCTURE DU GROUPE



COMITÉ EXÉCUTIF

AMAURY COLLETTE
Group Operations Director

DIDIER DE SORGHÉ
Group Finance Director

BART TUYLS
Group HR &
Communication
Director

JO SWENNEN
Group Supply Chain
& Procurement
Director



THOMAS KRENNBAUER
CEO DEVIN

FRANCK LECOMTE
General Manager UK &
Digital Transformation Officer

MARC DU BOIS
CEO Spadel Group

DIRK VAN DE WALLE
Country Director BeNeLux &
Export Group Director R&D

CONSEIL D'ADMINISTRATION



ROEL VAN NEERBOS
Administrateur

AXEL MILLER
Administrateur

JEAN VANDEMOORTELE
Administrateur

ROLAND VAXELAIRE
Administrateur

ANNE-CHARLOTTE AMORY
Administrateur

MARC DU BOIS
CEO

JOHNNY THIJS
Président

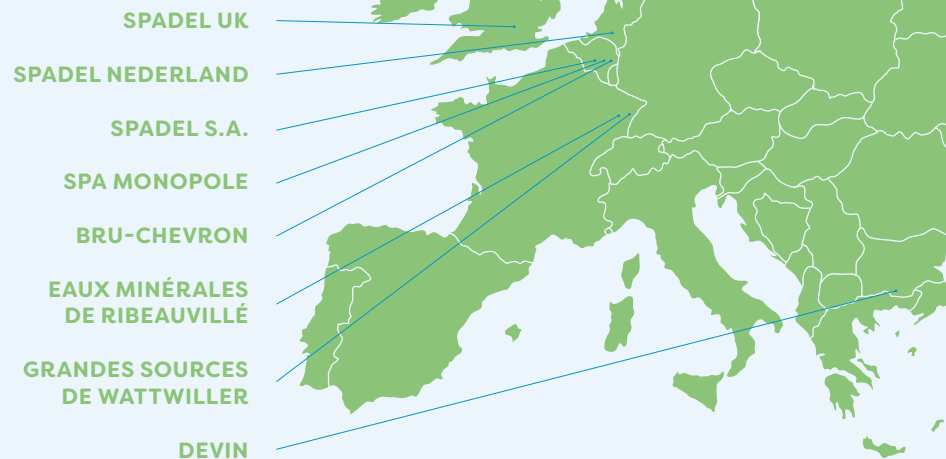
FRANK MEYSMAN
Administrateur

LES SITES D'EMBOUTEILLAGE

LE GROUPE SPADEL DISPOSE DE 6 SITES D'EMBOUTEILLAGE EN EUROPE

La législation européenne impose l'embouteillage d'une eau minérale naturelle à la source afin de préserver la pureté originelle de l'eau de son point d'émergence jusqu'au consommateur.

Il est donc interdit de transporter l'eau minérale naturelle pour l'embouteiller dans des régions ou pays où le coût de production serait moins élevé. De ce fait, l'activité économique de l'embouteillage de l'eau minérale naturelle assure des emplois non délocalisables.



SPA MONOPOLE/ BELGIQUE



Marque : Spa

- Eaux minérales naturelles
- Eaux aromatisées
- Limonades



510
collaborateurs



440
mio litres

9

lignes d'embouteillage



BRU-CHEVRON/ BELGIQUE



Marque : Bru

- Eaux minérales naturelles



27
collaborateurs



39
mio litres

2

lignes d'embouteillage



**DEVIN /
BULGARIE**



Marque : DEVIN

- Eaux minérales naturelles
- Eaux de source



224
collaborateurs



209
mio litres

6

lignes d'embouteillage



**EAUX MINÉRALES DE
RIBEAUVILLÉ / FRANCE**



Marque : Carola

- Eaux de source
- Eaux aromatisées



45
collaborateurs



59
mio litres

2

lignes d'embouteillage



**GRANDES SOURCES DE
WATTWILLER / FRANCE**



Marque : Wattwiller

- Eaux minérales naturelles



47
collaborateurs



51
mio litres

2

lignes d'embouteillage



**BRECON MINERAL WATERS /
PAYS DE GALLES**



Marque : Brecon Carreg

- Eaux minérales naturelles



38
collaborateurs



49
mio litres

2

lignes d'embouteillage



LES MARQUES

Spadel met sur le marché 3 catégories de boissons :

1. des eaux minérales naturelles et des eaux de source;
2. des eaux aromatisées;
3. des limonades avec 100% d'ingrédients d'origine naturelle.

SPA... À LA VIE !

Qui dit eau minérale naturelle au Benelux dit... Spa. Les sources d'eaux minérales naturelles de Spa jaillissent au cœur même des Fagnes, en Belgique, dans un patrimoine hydrique rigoureusement protégé depuis 1889 et qui s'étend sur 13.177 ha.

Le positionnement de Spa s'articule autour du message «Spa. À la vie», avec une nouvelle campagne publicitaire qui permet de suivre l'itinéraire d'une goutte de pluie qui, grâce au cycle de l'eau, renaît à chaque fois sous forme de glace, de neige puis à nouveau d'eau, pour aboutir un jour dans la superbe zone naturelle de Spa - les Fagnes dans les Ardennes belges.

Spa Reine

Spa Reine est leader du marché des marques d'eaux minérales naturelles non pétillantes au Benelux. Elle est très faiblement minéralisée et convient donc à tous et à tout moment de la journée. Très faiblement chargée en sodium, elle est particulièrement recommandée pour la préparation de l'alimentation des nourrissons et pour les régimes pauvres en sel.

La gamme propose plusieurs formats adaptés aux différents besoins de consommation.

Spa pétillant

Besoin d'un rafraîchissement pétillant ? Laissez-vous surprendre par une déferlante de bulles de Spa Intense (source Barisart) ou laissez-vous séduire par les bulles naturellement fines de Spa Finesse (source Marie-Henriette) qui est 'naturellement' légèrement pétillante après un filtrage naturel d'en moyenne 50 ans.



Avec Spa Duo, nous proposons au consommateur une limonade non pétillante, à faible teneur en calories et contenant 100 % d'ingrédients d'origine naturelle. Spa Duo se compose de 4 duos de saveurs uniques : melon/fraise, pomme/dalandan, citron vert/gingembre ou mûres sauvages/framboises, le tout combiné à l'eau pure de Spa.

Spa Touch Of est une eau minérale pétillante aromatisée avec des arômes naturels, sans sucre ajouté et donc sans calorie. Spa Touch Of est disponible en 7 saveurs : Pamplemousse, Citron, Menthe, Cassis, Pomme, Pêche et, depuis 2017, Coconut.

Spa limonades

Les limonades Spa sont préparées à partir des meilleurs ingrédients : de l'eau pure de Spa et du jus de fruits frais. Grâce à un processus de production particulier (aseptique), ces limonades ne contiennent ni colorants artificiels ni conservateurs.

Spa Fruit est une gamme de limonades pétillantes, rafraîchissantes et peu caloriques (max. 28 kcal/100 ml). Elle se décline en 5 formats pratiques et 7 saveurs fruitées : Orange, Citron-Cactus, Pomme, Citron, Agrumes, Fruit des Bois et Grenadine.

BRU AIME TOUTES LES TABLES

Le secret de Bru se cache au plus profond de la terre, au cœur des Ardennes belges, à Lorcé près de Stoumont. Bru est l'une des rares eaux minérales naturelles d'Europe jaillissant «naturellement» pétillante. L'eau effectue un long voyage sous terre d'environ 50 ans avant d'accompagner à merveille vos plats et vins. Ceci grâce à ses fines perles et sa composition minérale unique qui fait de Bru une valeur sûre non seulement dans les meilleurs restaurants de Belgique mais aussi sur toutes les tables. Chaque table est une source de plaisir partagé. Elle est aussi disponible aux Pays-Bas mais uniquement dans l'Horeca.





DEVIN, DE L'EAU PURE DES RHODOPE MOUNTAINS

Les eaux de DEVIN ont rejoint le Groupe Spadel début 2017. DEVIN est leader du marché en Bulgarie avec plus de 40 % de parts de marché. La marque DEVIN est disponible en eaux minérales naturelles et en eaux de source. Ces eaux jaillissent au cœur des 'Rhodope Mountains', dans un environnement pur. L'eau minérale DEVIN percole jusqu'à une profondeur de 700 mètres pour rejaillir pure, fraîche et avec un goût velouté. Avec son faible taux de minéralisation, elle convient à toutes et à tous. L'eau de source DEVIN est également faiblement minéralisée.

WATTWILLER, UNE VALEUR PURE

La source d'eau minérale naturelle de Wattwiller se niche dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (en Alsace). Un véritable écrin de pureté. Cette eau faiblement minéralisée a la particularité unique de

ne pas contenir de nitrate et d'avoir une très faible teneur en sodium. Recommandée pour l'alimentation des nourrissons et les régimes pauvres en sodium, elle est idéale pour chaque membre de la famille, toute l'année. Wattwiller se décline en eau plate, légèrement et fortement pétillante. Les bouteilles PET sont dotées d'un bouchon unique en forme de fleur facilitant leur ouverture.

CAROLA, « PUREMENT ALSACIENNE »

La source naturelle de Ribeauvillé fut redécouverte au cœur de l'Alsace, en 1888. L'eau de source Carola s'invite depuis plus de 125 ans déjà sur les tables alsaciennes, à domicile comme au restaurant. Elle fait partie intégrante du patrimoine alsacien. La gamme Carola offre un choix très large : eau non gazeuse (bouteille bleue), eau légèrement pétillante (bouteille verte), eau pétillante (bouteille rouge) et eau pétillante aromatisée, 100 % naturelle et sans sucre ajouté : Citron, Lime, Raisin/Orange sanguine, Menthe, Framboise, Pêche blanche et Mirabelle de Lorraine.



BRECON CARREG, FROM THE HEART OF WALES

L'eau minérale naturelle Brecon Carreg est puisée au sein du parc National de Brecon Beacons, un des dix parcs nationaux britanniques : un écrin de pureté comme le Pays de Galles peut en offrir. Compte tenu de sa faible teneur en sodium, cette eau est recommandée pour les régimes pauvres en sel. Brecon Carreg est la première eau minérale naturelle galloise.



THERMALISME ET SANTÉ

Voilà plus de 130 ans que les Thermes de Spa, dont Spa Monopole détient la concession exclusive, offrent à leurs visiteurs les bienfaits de leurs soins et de leurs cures. Une équipe de thérapeutes assure la grande tradition des soins : du mythique bain carbo-gazeux au Bain Thalaxion (traitement des jambes lourdes et de la cellulite), des soins du visage by Sothys, énergisant, anti-âge ou encore spécial « peaux sensibles » grâce à la gamme spécialement développée à l'eau de Spa; aux grands soins corporels, des soins Corps et Esprit, au Hanakasumi, un rituel ressourçant inspiré de la tradition japonaise, de l'Ayurveda au Watsu (massage en piscine inspiré du Zen Shiatsu) ...

Sothys Paris poursuit l'exploitation de la marque SPA™ au travers de sa nouvelle gamme pour peaux sensibles formulée à partir de l'eau minérale Spa Finesse (Source Marie-Henriette), dont le lancement date de 2014.

NEW

SPA DUO

Non pétillant,
surprenant.



**Non
pétillant**

**Faible
en calories**

SPA A la vie
NATURAL SINCE 1962

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR L'EXERCICE 2017

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice écoulé.

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Évolution des activités et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 289,0 millions d'euros, en progression de 15,4 % par rapport à 2016.

Cette forte progression du chiffre d'affaires résulte principalement de l'acquisition de la société bulgare DEVIN EAD finalisée le 10 mars 2017. À périmètre constant, en excluant le chiffre d'affaires réalisé par la société DEVIN à partir du deuxième trimestre, la progression organique du chiffre d'affaires a été de 0,5 %.

Nous avons connu des conditions climatiques exceptionnelles sur pratiquement tous nos marchés pendant certains mois avant ou pendant l'été 2017. Leur effet a cependant été neutralisé par les conditions météorologiques moroses le reste de l'année. L'augmentation du chiffre d'affaires reflète donc essentiellement la croissance du marché de l'eau embouteillée, la demande toujours en hausse des consommateurs pour une hydratation naturelle et saine, la bonne performance de l'ensemble de nos marques sur leurs marchés

respectifs et le succès de nos innovations, notamment nos eaux aromatisées.

BELUX

Le marché de l'eau en Belgique et au Luxembourg a connu une croissance relativement faible tout au long de l'année. Nous avons certes enregistré une forte progression avant l'été dans le contexte de la vague de chaleur de mai et juin, mais elle a été suivie par un été et un automne en demi-teinte. La croissance négative du second semestre a, dès lors, largement neutralisé la croissance positive du premier semestre pour aboutir à un quasi-statu quo par rapport à 2016.

Il convient de noter que le marché des boissons rafraîchissantes est resté soumis à de fortes pressions en Belgique et au Luxembourg et que l'exercice 2017 se solde par une baisse des volumes par rapport à 2016. Cette situation s'explique essentiellement par le comportement changeant des consommateurs qui boivent de manière plus réfléchie, veulent consommer moins de sucres et comprennent mieux l'importance d'une hydratation saine.

Le contexte concurrentiel dans lequel nous proposons des boissons 100 % naturelles au consommateur est toujours plus dynamique. De nouvelles variétés et de nouveaux acteurs

font leur apparition. On investit davantage dans l'activité promotionnelle et la communication vers les médias. Suite aux mauvaises conditions climatiques, cela ne s'est malheureusement pas traduit par une belle progression pour le marché dans son ensemble.

Sur le plan du volume total, nous avons connu une croissance en ligne avec celle du marché et soutenue par le dynamisme des eaux aromatisées. Nous avons entre autres pu encore renforcer notre position de leader du marché grâce au lancement d'une septième variété, en l'occurrence Spa Touch Of Coconut.

Après leur lancement en 2016, les limonades pétillantes Spa Fruit avec 100 % d'ingrédients d'origine naturelle ont poursuivi leur croissance en 2017. Au sein de ce segment, elles s'adjugent une très belle troisième place chez les détaillants, où elles sont présentes dans une vaste gamme.

Le lancement de Spa Duo, une boisson rafraîchissante non pétillante 100 % naturelle et disponible en quatre saveurs, a été bien accueilli par la distribution et le consommateur. Ce concept innovant insufflé une nouvelle vie au segment des boissons rafraîchissantes non pétillantes.

Le lancement de Spa Duo fut un important jalon pour le Benelux. Spa Duo est un produit 100 % naturel qui nécessite un processus de production aseptique. L'important investissement réalisé en 2016 dans cette nouvelle ligne et dans le processus afférent a porté ses premiers fruits en 2017.

Avec Bru, nous maintenons notre forte position sur le marché, ce que nous devons, entre autres, à une approche promotionnelle plus ciblée et au lancement d'un conditionnement de fête temporaire pendant la période pascale. La communication autour de Bru a, en outre, fait l'objet d'un affinement, tant en ligne que hors ligne. Le concept des « Découvertes Perlées » a permis à des centaines de consommateurs de vivre le récit unique de Bru à proximité de la source.

Nous avons décidé, en 2017, de rapprocher l'organisation dans la zone Belux avec les Pays-Bas afin de mieux répondre à l'homogénéisation du marché entre la Belgique et les Pays-Bas. Ce phénomène a d'ailleurs connu une accélération avec de récentes fusions entre détaillants belges et néerlandais. Il se diffuse progressivement à la distribution, au catering, au commerce de gros et au marché institutionnel. En ce sens, la poursuite du déploiement de synergies entre nos approches belge et néerlandaise afin d'arriver à une stratégie commune au Benelux est cruciale pour l'avenir. Cela permet, en interne comme en externe, de développer une approche de marque uniforme, harmonisée et centralisée, mais suffisamment flexible pour épouser les spécificités des deux marchés.

Pour les années à venir, nous entendons poursuivre le déploiement et l'ancrage des innovations (Spa Touch Of, Spa pétillant 100 % naturel et Spa Duo). Nous continuerons aussi à nous investir en faveur du renforcement de notre position prononcée de leader sur le marché de l'eau.

PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, on notera la bonne performance de Spa Fruit et Spa Duo sur un marché caractérisé par une forte pression sur les boissons rafraîchissantes classiques.

La situation de Spadel est différente aux Pays-Bas par rapport à la Belgique et au Luxembourg. Depuis quelques années, nous sommes un acteur de plus grande ampleur dans les boissons rafraîchissantes. Ce marché est toutefois soumis à de fortes pressions. Le lancement des limonades Spa avec 100 % d'ingrédients d'origine naturelle et de Spa Duo nous a permis d'ouvrir une nouvelle ère et de créer un cadre de référence neuf pour le consommateur. Cette évolution s'est néanmoins concrétisée par des volumes inférieurs aux années précédentes. Cela n'a rien d'illogique en phase de lancement. Nous entendons, dans le futur, retrouver progressivement les importants volumes historiques.

Le contexte concurrentiel reste très agressif aux Pays-Bas. Les détaillants y attachent une importance exagérée au positionnement par le prix. En outre, très peu d'acteurs de marché y sont actifs, ce qui complique la position des marques A par rapport aux marques de distribution. L'espace d'étalement dévolu aux eaux dans les supermarchés néerlandais s'est, de tout temps, avéré trop limité par rapport à la demande. Ce problème s'est encore accentué l'an dernier au vu de l'élargissement des gammes de produits et d'une demande accrue des consommateurs. Ce phénomène a conduit à d'importantes ruptures dans les rayons et, par conséquent, à des ventes manquées.

FRANCE

Dans l'Hexagone, nos deux marques affichent une progression en volume de 12 % (plus de 18 % pour Wattwiller et plus de 6 % pour Carola).

Le marché de l'eau embouteillée a connu une croissance significative en France. Les conditions météorologiques favorables ont eu un impact positif, tout comme la tendance que manifestent les consommateurs à choisir de plus en plus des boissons naturelles et saines. Outre ce contexte favorable, les résultats de nos marques ont été dynamisés par des extensions de distribution pour Carola dans l'est de la France et pour Wattwiller dans le sud.

L'année 2017 fut aussi celle de différentes innovations : un nouveau design de conditionnement et une nouvelle bouteille pour Wattwiller 50 cl, de même que les formats récemment lancés d'un litre pour Carola plate et pétillante ont élargi leur distribution. Les eaux aromatisées de Carola ont continué à afficher d'excellents résultats. La nouvelle saveur Mirabelle de Lorraine a enrichi la gamme qui se composait déjà de Citron, Citron vert, Pamplemousse-Orange, Menthe, Framboise et Pêche blanche et a remporté d'emblée un vif succès.

L'année écoulée s'est aussi caractérisée par d'importants efforts sur le plan de l'entrepreneuriat socialement responsable. En octobre, Carola a organisé une première réunion de concertation avec tous les acteurs locaux. Un programme en vue de planter des fleurs favorisant la BeeOdiversity a également été élaboré avec les viticulteurs locaux, les municipalités et des scientifiques

issus de la région. Différents ateliers ont aussi été organisés avec les collaborateurs afin d'améliorer leur satisfaction au travail.

Il convient enfin de signaler que notre production en France fut, pour la première fois, neutre en CO₂ en 2017.

La question de savoir si le marché français sera aussi dynamique en 2018 reste entière. La guerre des prix couve, en outre, toujours et nous devons continuer à défendre les prix de Carola et Wattwiller. Carola protégera sa part de marché par le biais d'activités commerciales. Différentes innovations sont également planifiées pour 2018, dont Carola Fruit, de nouveaux formats de bouteilles pour les deux marques et une optimisation de l'organisation commerciale.

ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, Brecon Carreg passe pour la première fois le cap de 50 millions de litres d'eau vendus.

Le secteur de l'eau embouteillée au Royaume-Uni s'est montré particulièrement dynamique en 2017. Pendant le premier semestre, le marché a connu une croissance de 8 %. Le second semestre fut plus difficile, avec une croissance moyenne de 3 %. Ce retard de la croissance pourrait s'expliquer par la sensibilisation accrue du consommateur aux problématiques environnementales. La forte croissance des années antérieures semble ralentir.

Le chiffre d'affaires de Brecon Carreg accuse une croissance de près de 7 %. Pour la première fois de son histoire, l'entreprise a passé le cap des 50 millions de litres d'eau vendus.

La marque a enregistré d'excellents résultats et a renforcé sa position de leader du marché dans le Pays de Galles. Brecon Carreg s'adjuge au Pays de Galles une énorme part de marché de 32 % pour l'eau plate, essentiellement au détriment des marques de distributeur sur le marché gallois. L'eau pétillante a connu d'aussi bons résultats. Le consommateur britannique choisit résolument de boire plus souvent de l'eau, le jeune consommateur étant, par exemple, de plus en plus convaincu des bienfaits d'une hydratation naturelle.

Un autre point notable est le lancement réussi des conditionnements de volume de Brecon Carreg (24 x 300 ml et 24 x 500 ml). Ces formats ont été spécifiquement conçus pour la vente en ligne, qui est particulièrement importante au Royaume-Uni.

En 2018, Brecon Carreg poursuivra sa croissance au cœur du Pays de Galles et s'efforcera de conquérir de nouvelles parts de marché dans *The Borders* (la région frontalière, de Manchester à Bristol). Il conviendra, en parallèle, de bien évaluer l'impact financier du Brexit et de compenser les conséquences de la faiblesse de la livre sterling.

BULGARIE

En Bulgarie, DEVIN EAD a fait sensation pour sa première année au sein du Groupe Spadel. L'acquisition s'est avérée être un succès. DEVIN a enregistré des records de vente pendant deux mois consécutifs (juillet et août). L'entreprise a renforcé sa position de leader du marché avec un pourcentage de croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres.

En février 2017, l'Autorité bulgare de la concurrence a donné son accord à l'acquisition de DEVIN EAD. Les activités du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 inclus ont été consolidées dans les chiffres du Groupe Spadel. De nombreuses entreprises déçoivent dans les premières années qui suivent leur reprise. DEVIN démontre qu'il peut en aller autrement. Les performances de 2017 ont dépassé les prévisions faites lors de l'acquisition.

Notamment aidée par une vague de chaleur, DEVIN EAD a signé en juillet son meilleur mois depuis 1992. Un record déjà pulvérisé dès le mois d'août suivant! Ces deux mois exceptionnels s'expliquent partiellement par la canicule qui a sévi sur l'Europe méridionale à l'époque. La température moyenne pour 2017 s'est toutefois révélée normale, ce qui suggère que les résultats positifs ne sont pas exclusivement liés à la chaleur.

Le marché bulgare pour l'eau embouteillée a enregistré une croissance en volume de 5 %. Le volume de DEVIN EAD a augmenté de 10 %. L'entreprise est aujourd'hui l'incontestable leader du marché avec une part qui est passée de 35 à 37 %.

Le marché bulgare manifeste aussi une attention accrue pour un mode de vie plus sain. La marque a renforcé ses liens avec le consommateur à travers une campagne de repositionnement à 360° qui a fait la part belle à l'origine de DEVIN, la nature pure du massif des Rhodopes. DEVIN est aujourd'hui la marque la plus solide sur le marché, avec des résultats de premier plan en termes de notoriété, de loyauté à la marque et de préférence.

DEVIN EAD a, en outre, largement misé sur l'Excellence in execution, la visibilité en points de vente et l'interaction avec le consommateur. Les défis pour 2018 consistent à compenser la pression attendue sur les coûts (augmentation du prix des matières premières, de l'énergie et du travail) par plus d'efficacité afin d'éviter ou de limiter le plus possible d'éventuelles augmentations de prix.

EXPORT

Nos différentes eaux sont présentes dans 22 pays aux quatre coins du monde. Conformément à notre stratégie, nos exportations sont restées stables en 2017. Des synergies internes ont toutefois permis une rentabilité plus élevée.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 33,0 millions d'euros, en forte progression de 31,6 % par rapport à 2016 qui s'était clôturée sur un résultat opérationnel de 25,1 millions d'euros. Cette progression significative résulte en grande partie de l'acquisition de DEVIN EAD finalisée le 10 mars de cette année.

À périmètre constant, hors intégration des résultats de DEVIN EAD à partir du deuxième trimestre, le résultat opérationnel s'élève à 26,6 millions d'euros, en hausse de 6,2 % par rapport à 2016.

Outre l'intégration de DEVIN, la progression du résultat opérationnel résulte principalement de la croissance des ventes, d'une diminution des dépenses publi-promotionnelles par rapport aux moyens conséquents

qui avaient été consacrés en 2016, et d'une bonne maîtrise des frais généraux.

Le cash-flow opérationnel (EBITDA) de 2017 s'élève à 49,7 millions d'euros, contre 37,7 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 32,0 %

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 0,4 million d'euros, en baisse par rapport à 2016 (0,9 million d'euros) suite, principalement, à la diminution d'intérêts moratoires récupérés en 2016.

Les charges financières s'établissent à 1,9 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année passée (0,4 million d'euros) suite aux charges d'emprunt liées au financement de l'acquisition de la société DEVIN EAD et à une série de charges financières survenues lors de la clôture de cette acquisition.

Impôts

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 5,1 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2016.

Cette diminution de la charge d'impôt résulte essentiellement de la diminution des impôts différés suite à la réforme de l'impôt des sociétés abaissant le taux de base de 33 % à 29 % en 2018 et 2019, et à 25 % à partir de 2020.

Le taux moyen d'imposition du Groupe diminue également suite à l'intégration des résultats bulgares soumis à un taux d'imposition de base plus faible qu'en Belgique.

Résultat net

Le Groupe clôture l'exercice avec un bénéfice net de 26,4 millions d'euros contre 17,2 millions d'euros l'année précédente, soit une hausse de 53,4 %.

2. STRUCTURE BILANTAIRE CONSOLIDÉE

Le 10 mars 2017, Spadel a complété l'acquisition de 100 % des titres de participation de DEVIN EAD (« DEVIN »), leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie. Le bilan au 31 décembre intègre donc la société DEVIN conformément aux principes de regroupement d'entreprises.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres, valorisés selon les normes IFRS, s'établissent à 163 millions d'euros, à comparer à un montant de 143,2 millions à fin 2016. Les capitaux propres couvrent 69,1 % des actifs non courants.

Le ratio de solvabilité, correspondant au montant des fonds propres rapportés au total du passif, s'élève quant à lui à 41,5 %.

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 66,5 millions d'euros.

Les activités opérationnelles, avant financement des investissements et des activités de financement, ont généré une trésorerie nette de 46,5 millions d'euros en 2017, contre 30,5 millions d'euros l'année précédente. Le Groupe clôture l'année 2017 avec une trésorerie de 80,7 millions d'euros.

3. INVESTISSEMENTS

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2017 par le Groupe Spadel se sont élevés à 21,1 millions d'euros, contre 9,6 millions d'euros en 2016.

Évolution des investissements sur 5 ans :

INVESTISSEMENTS PAR ANNÉE	MIO €
2013	6,9
2014	12,4
2015	24,8
2016	9,6
2017	21,1

Par site, les investissements 2017 se répartissent comme suit :

SITE D'INVESTISSEMENTS	MIO €
Spa Monopole	16,0
DEVIN	1,5
Bru-Chevron	1,3
Wattwiller	1,1
Ribeauvillé	0,7
Brecon Mineral Waters	0,3
Spadel SA	0,2
Spadel NL	0,0
TOTAL GROUPE	21,1

Les investissements concernent principalement :

- Une nouvelle ligne de production à Spa pour l'embouteillage pour les formats 33cl et 50cl PET des eaux minérales pétillantes et des eaux aromatisées Spa Touch Of;
- La mise à niveau d'une autre ligne de production 'SR2' à Spa;
- L'achat de bouteilles en verre et de caisiers pour Spa, Bru et Carola.

4. INNOVATION

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2017 sont :

MOIS	MARCHÉ	MARQUE	DESCRIPTION
Janvier	FR	Wattwiller	'Rebranding' des films et étiquettes pour tous les formats PET de la gamme Wattwiller
Février	FR	Carola	Lancement d'un nouveau goût dans la gamme des eaux aromatisées en format 125 cl PET : « Mirabelle »
Février	BE / NL	Spa Touch Of	Lancement d'un nouveau goût dans la gamme des eaux aromatisées en format 50 cl PET : « Coconut »
Février	BE / NL	Spa & Fruit	Lancement du goût « Fruits des bois » en format 50 cl dans la gamme des limonades pétillantes
Mars	BE	Bru	Lancement de formats 50 cl verre et 125 cl PET en éditions limitées
Avril	BE / NL	Spa Duo	Lancement d'une nouvelle gamme de boissons rafraîchissantes non pétillantes aux saveurs originales, faibles en calories et à base de 100% d'ingrédients d'origine naturelle, baptisées « Spa Duo » (4 goûts en formats 50 cl et 100 cl).
Mai	FR	Wattwiller	Lancement d'une nouvelle bouteille 50 cl PET pour l'eau minérale non pétillante

5. RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS DE SPADEL S.A.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 153,6 millions d'euros fin 2017 à comparer avec 152,1 millions d'euros en 2016, soit une progression de 1 %.

Cette légère croissance du chiffre d'affaires a été soutenue par la bonne performance des eaux aromatisées « Spa Touch Of » et le lancement de la nouvelle gamme de boissons rafraîchissantes non pétillantes « Spa Duo » à base d'eau minérale et d'ingrédients d'origine 100% naturelle.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 12,3 millions d'euros, en légère baisse de 1,2 % par rapport à 2016 qui s'était clôturée sur un résultat de 12,5 millions d'euros.

Cette évolution résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Éléments favorables :

- La diminution des charges d'honoraires externes par rapport à 2016 (des frais non récurrents importants avaient été supportés dans le cadre de l'acquisition de la société DEVIN EAD leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie)

- Une diminution des dépenses publicitaires promotionnelles
- La hausse du chiffre d'affaires lié aux volumes vendus

Éléments défavorables :

- L'augmentation des cotisations Fost+
- L'augmentation des achats de marchandises

Résultats financiers

Les produits financiers se sont élevés à 15,3 millions d'euros, contre 3,2 millions d'euros en 2016. Cette hausse résulte essentiellement des dividendes perçus de la filiale Spa Monopole S.A. qui n'avait pas payé de dividende en 2016.

Les charges financières s'établissent à 1,3 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'année précédente suite aux charges d'emprunt liées au financement de l'acquisition de la société DEVIN EAD et à une série de charges financières survenues lors de la clôture de cette acquisition en mars 2017.

Résultat net

Le résultat net à affecter de l'exercice 2017 s'établit à 21.311.522 EUR à comparer avec 10.852.112 EUR en 2016.

6. RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE SPADEL S.A.

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	21.311.522
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	6.830.807
BÉNÉFICE À AFFECTER	28.142.329

Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :

1. Distribution d'un dividende brut de 1,80 euro (1,26 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	7.470.630
2. Dotation aux réserves disponibles	12.000.000
3. Bénéfice à reporter	8.671.699
TOTAL	28.142.329

Le dividende brut proposé est stable par rapport à celui l'année précédente et représente un 'pay-out ratio' de 28,3 % du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 29 juin 2018 contre remise du coupon n° 19.

7. PERSPECTIVES

L'environnement commercial est de plus en plus compétitif et marqué par une forte pression promotionnelle et par une guerre des prix dans le secteur de la grande distribution. Mais le Groupe reste confiant quant à l'évolution positive du marché de l'eau minérale embouteillée au cours des prochains

mois. Cette conviction est renforcée par la tendance des consommateurs à s'orienter vers des boissons plus saines, naturelles et faibles en calorie.

Ce changement des habitudes de consommation confirme le bien-fondé des objectifs du Plan Stratégique 2016-2020 dont un pilier important repose sur l'innovation et, notamment, le lancement des nouvelles générations de limonades naturelles à base d'eau minérale. Après les limonades naturelles pétillantes en 2016 le Groupe a lancé au Benelux au cours du premier semestre 2017 une nouvelle gamme de boissons rafraîchissantes non pétillantes aux saveurs originales, faibles en calories et à base de 100% d'ingrédients d'origine naturelle, baptisées « Spa Duo ». Le Groupe poursuivra ses efforts pour assurer le succès de ces lancements et lancer de nouvelles initiatives pour dynamiser ses marques.

Spadel a finalisé, le 10 mars 2017, l'acquisition de DEVIN EAD, leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie. Cette intégration fructueuse, dont l'apport positif à partir d'avril apparaît clairement sur les résultats de 2017 fera ressentir ses effets en année complète à partir de 2018.

Spadel ambitionne un développement pérenne articulé autour de ses marques régionales fortes, soutenu par l'innovation et les investissements dans celles-ci et ses outils de production, tout en réduisant son empreinte carbone.

8. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, e.a. des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés.

En outre la société a engagé un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue sur base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité. L'Auditeur Interne

fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et consolidés ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- que le rapport de gestion contienne un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé :

- de s'assurer que les risques majeurs (key risks) soient identifiés, que la gestion de ces risques soit attribuée à un manager propriétaire du risque et qu'ils fassent l'objet de mesures de mitigation adéquates
- de créer un « risk awareness » dans toutes les activités du Groupe et dans la définition de la stratégie

Le Comité de gestion des risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le présent rapport de gestion.

9. FACTEURS DE RISQUES

De par ses activités, le Groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- **Risque de change** : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone euro. Seules les activités des succursales Spadel UK et DEVIN EAD sont conclues en devises étrangères, soit respectivement en GBP et en BGN. Seules les activités conclues en GBP contribuent au risque de change puisque le taux de change du BGN est fixe par rapport à l'euro jusqu'à présent. Les activités de Spadel UK représentent 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'autres d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- **Risque de taux d'intérêt** : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. La majeure partie des dettes financières du Groupe est contractée à taux fixe. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- **Risque de prix** : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.
- **Risque de liquidité** : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- **Risques liés aux litiges** : Le Groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- **Risques liés à la marche des affaires** : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :

- le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
- la défektivité ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
- la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
- la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
- la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
- l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

10. ACTIONNARIAT

En 2017, la Société n'a pas reçu de notification de déclaration de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 30 août 2017 émanant de Monsieur Marc du Bois, Guyan SàRL et Finances & Industries S.A. . Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.

Sur base des notifications du 30 août 2017, la structure de l'actionariat et du contrôle final au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DÉNOMINATEUR) : 4.150.350

	ACTIONS REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL	
	NB D' ACTIONS	% DU TOTAL
FINANCES & INDUSTRIES S.A. - Bruxelles	3.861.187	93,03%
Public	289.163	6,97%
TOTAL	4.150.350	100,00%

La Guyan SàRL, détient en propriété 347.260 actions dans le capital de Finances & Industries S.A. représentant 86,81 % de son capital social et des droits de vote.

L'actionariat de la Guyan SàRL est composé comme suit :

- Marc du Bois qui détient en propriété 110.383 parts sociales, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan SàRL et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts sociales en propriété, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues

par Guyan SàRL et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;

- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'administration, de comités d'actionnaires ou d'administrateurs constitués en application ou non de conventions entre actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la société n'a été notifiée au 22 mars 2018 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'administration en la matière.

11. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS ENTRE SOCIÉTÉS (ART. 524 C.SOC.)

Il n'y a pas eu en 2017 d'opérations relevant de l'article 524 du Code des Sociétés.

12. INDICATIONS RELATIVES AU RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Il n'y a pas eu en 2017 d'opération de rachat d'actions propres relevant de l'article 624 du Code des Sociétés.

13. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil n'a pas connaissance d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

14. DÉCLARATION NON FINANCIÈRE

La déclaration non financière est établie dans un rapport distinct, joint au présent rapport de gestion.

15. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. La Charte a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2006. Elle a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La Charte peut être consultée sur le site corporate du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Cette Charte s'inspire des prescrits du Code belge sur la Gouvernance d'Entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence. Ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

La Société publie également dans le rapport de gestion de Spadel S.A. une déclaration de gouvernement d'entreprise conformément à l'article 96, § 2 et 3 du Code des Sociétés.

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2017.

Le 22 mars 2018
Le Conseil d'Administration

CÉLÉBREZ LE PRINTEMPS AVEC L'ÉDITION LIMITÉE DE BRU



*Découvrez aussi la promotion
dans votre magasin participant

BRU[®]

DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LA CHARTE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. Le Code 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originellement par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 22 mars 2018.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernance-committee.be) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants :

- règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1) : les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil

d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel, mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise;

- composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.) : le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.) : le Conseil d'Administration veille à ramener progressivement la durée des mandats à quatre ans;
- composition du Comité d'Audit (Code 2009, principe 5.2./4) : le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant;
- composition du Comité de Nomination et de Rémunération, (Code 2009, principe 5.3./1 et 5.4./1) : le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant.

1.2. Autres pratiques de Gouvernement d'Entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par

le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et le Management Exécutif.

2. LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

2.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, entre autres, des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes.

En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de

l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Group Finance Director et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2012 sur la base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et

donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés de la Société, ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;

- que le rapport de gestion contienne un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting mensuel au niveau du Comité Exécutif et trimestriel au niveau du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques

significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de Gestion des Risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

2.2. Contrôle externe

Le mandat du Commissaire Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représenté par Monsieur Romuald Bilem, a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2016, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019. Le montant des émoluments du Commissaire est publié, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 6.18.2 des comptes de la Société.

3. ACTIONNARIAT

En 2017, la Société n'a pas reçu de notification de déclaration de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 30 août 2017 émanant de Monsieur Marc du Bois, Guyan SàRL et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.

Sur base des notifications du 30 août 2017, la structure de l'actionariat et du contrôle final au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DÉNOMINATEUR) : 4.150.350

Actions représentatives du capital		
	Nombre d'actions	% du total
Finances & Industries S.A. - Bruxelles	3.861.187	93,03
Public	289.163	6,97
TOTAL	4.150.350	100,00

Guyan SàRL, détient en propriété 347.260 actions dans le capital de Finances & Industries S.A. représentant 86,81 % de son capital social et des droits de vote.

Au 31 décembre 2017, l'actionnariat de Guyan SàRL se présente comme suit :

- Marc du Bois qui détient en propriété 110.383 parts sociales, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan SàRL et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts sociales en propriété, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues par Guyan SàRL et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de Comités d'actionnaires ou d'Administrateurs constitués en application ou non de conventions entre actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la Société n'a été notifiée au 22 mars 2018 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

4. POLITIQUE DE DIVERSITÉ

Pour Spadel, la diversité et l'inclusion deviennent essentielles, sous tous leurs aspects et à tous les niveaux. En termes de personnel, nous ambitionnons une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Dans la population globale, et ce à tous les niveaux de l'organisation, 73 % des collaborateurs sont des hommes, 27 % sont des femmes.

L'eau étant un sujet local, nous offrons de l'emploi local dans tous les pays où nous sommes actifs. Si possible, nous cherchons également des formes d'emploi alternatives pour les personnes qui rencontrent des difficultés physiques durant leur carrière et seraient autrement dans l'impossibilité de demeurer dans le circuit du travail régulier.

En ce qui concerne la composition du Management Exécutif, nous veillons à y accueillir des représentants des différentes zones géographiques où nous sommes actifs. Nous vérifions en permanence sous tous

les angles si la composition de l'équipe de Management Exécutif répond aux besoins de l'organisation et du monde dans lequel nous exerçons nos activités, tant du point de vue des compétences, de l'expertise, des capacités générales que de celui de l'expérience éducative ou professionnelle. Si nécessaire, nous investissons également dans la formation de nos collaborateurs afin de pouvoir répondre encore plus efficacement aux défis auxquels nous faisons face.

En termes de genre, nous devons admettre qu'à l'heure actuelle, aucune femme n'est présente au sein du Management Exécutif, bien que nous appliquions la neutralité des genres dans le choix des nouveaux membres. Par ailleurs, chaque fois que l'opportunité se présentera, nous n'hésiterons pas à faire changer les choses pour l'avenir. Les facteurs qui sous-tendent les nouvelles embauches sont une bonne compatibilité professionnelle, managériale et culturelle. Néanmoins, comme la répartition hommes/femmes est déjà de 60 %/40 % au sein du management, cela démontre clairement notre ambition et notre capacité d'inclure davantage de femmes à des postes de dirigeants et de modifier la situation également au niveau le plus élevé dans un avenir proche.

Concernant la composition du Conseil d'administration, nous renvoyons au paragraphe 5.1 ci-dessous.

5. LES STRUCTURES D'ADMINISTRATION ET LEUR FONCTIONNEMENT

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

5.1. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Spadel est composé au 22 mars 2018 de huit membres. Trois Administrateurs sont indépendants et répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

La Thijs Johnny S.P.R.L., dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.

Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

La société est consciente de l'obligation qui lui est imposée par l'article 518bis, §1 du Code des sociétés, en vertu duquel, à partir du 1^{er} janvier 2019, au moins un tiers des membres du conseil d'administration sont de sexe différent de celui des autres membres. La société met tout en œuvre afin de se conformer à cette disposition.

NOM	QUALITÉ	FIN DU MANDAT
Baron du Bois Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur Unibra S.A.	CEO Spadel Group, Président du Comité Exécutif	2021
Finances & Industries S.A. , dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : CEO D'Ieteren, Administrateur de Carmeuse (Président) et Duvel Moortgat	Administrateur	2018
Cofimatra S.A. , dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Fondateur et Directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux Nutrisciences, Doucet (Président)	Administrateur	2020
21-22 SAS , dont le représentant permanent est Madame Anne-Charlotte Amory Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Membre du Comité Exécutif de la fondation de la Philharmonie de Paris	Administrateur Indépendante	2020
Le Baron Vandemoortele Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de Vandemoortele (Président), Ardo Holding, Avieta et Lipidos Santiga	Administrateur Indépendant	2020
M.O.S.T. S.P.R.L. , dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de WDP, Thomas Cook Group(Président) et Cloes Retail Group (Président)	Administrateur	2020
Thijs Johnny S.P.R.L. , dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de, Recticel (Président), Hospital Logistics (Président), Henri Essers et Corialis International (Président)	Président du Conseil d'Administration	2020
Familia Numerosa B.V. , dont le représentant permanent est Monsieur Roel van Neerbos Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : President Friesland Campina – Consumer Dairy	Administrateur indépendant	2021

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2017. Tous les membres ont participé à toutes les réunions, à l'exception de Monsieur Roel van Neerbos qui n'a pas pu participer à une réunion.

Le Conseil examine notamment lors de ses réunions trimestrielles :

- le suivi de ses décisions;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;
- la situation financière consolidée par rapport au trimestre écoulé.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil :

- 1^{er} trimestre : arrêté des comptes et comptes consolidés de Spadel S.A. de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels;
- 2^e trimestre : sujets divers en fonction de l'évolution de la situation;
- 3^e trimestre : arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels;
- 4^e trimestre : approbation des budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

5.2. Comités créés par le Conseil

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres, Administrateurs non exécutifs, dont un est indépendant. Ses membres sont M.O.S.T. S.P.R.L. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, et le Baron Vandemoortele.

Monsieur Frank Meysman, représentant permanent de M.O.S.T. S.P.R.L. est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme Manager Exécutif ou Administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2017. Tous les membres étaient présents.

Le Commissaire, le Président du Comité Exécutif, ainsi que le Group Finance Director et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, hors la présence du Management.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

Le Comité de Nomination et Rémunération

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non exécutifs, dont un est un Administrateur Indépendant. Ses membres sont : Thijs Johnny S.P.R.L. avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président) , Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire et le Baron Vandemoortele. Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2017. Tous ses membres étaient présents. Le Président du Comité Exécutif a assisté aux réunions du Comité sauf pour les points le concernant personnellement. Le Group HR & Communication Director a également participé aux réunions sauf pour les points qui le concernent personnellement.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi cette réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

5.3. Transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

5.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités.

Cette évaluation a lieu sous la forme d'interviews personnelles de ses membres par le Président du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire abordant les points suivants :

- l'impression générale concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration;
- l'organisation du Conseil d'Administration (ordre du jour, documentation, reporting, fréquence et longueur);
- l'organisation des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération (ordre du

jour, fréquence et longueur des réunions, composition, information et documentation);

- la composition du Conseil d'Administration (nombre, diversité, compétences, indépendance, rotation);
- la compréhension par les administrateurs de leur rôle et de leurs devoirs;
- l'implication et l'engagement du Conseil d'Administration (connaissance du secteur industriel, relation avec le management, contacts hors réunions, développement de la stratégie);
- la communication avec les actionnaires (rapports, rôle du Président du Conseil);
- les réflexions prospectives (planning de succession pour les membres exécutifs et non-exécutifs, besoin en développement des administrateurs, compliance au niveau du Gouvernement d'Entreprise, réflexion stratégique);
- l'efficacité globale du Conseil.

Les conclusions sont discutées lors d'une réunion du Conseil d'Administration hors présence du Management.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2017 à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités.

6. LE MANAGEMENT EXÉCUTIF

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas opportun de mettre en place un tel Comité de Direction. Le Management

Exécutif du Groupe est composé aujourd'hui du Président du Comité Exécutif - Marc du Bois - et des membres du Comité Exécutif. Marc du Bois, Administrateur délégué de la Société et CEO du Groupe Spadel, a la responsabilité générale du Groupe et de la Société et est en outre responsable du marché français.

En 2017, les personnes suivantes ont fait partie du Comité Exécutif :

NOM	FUNCTION
Kingco S.A., représentée par Dirk Van De Walle	Country Director Benelux & Export ¹ Country Director Belux & Export ² Group R&D Director
Stefan De Clercq	Country Director Netherlands ³
Franck Lecomte	Digital Transformation Officer Country Director UK
Thomas Krennbauer	CEO Bulgaria ⁴
Amaury Collette	Group Operations Director ⁵
Vincent Mazy	Group Operations Director ⁶
Didier De Sorgher	Group Finance Director
Jo Swennen	Group Procurement & Supply Chain Director
Bart Tuyls	Group HR & Communication Director

Le Comité Exécutif s'est réuni 22 fois en 2017.

¹ Depuis le 1^{er} juin 2017

² Jusqu'au 31 mai 2017

³ Jusqu'au 31 mai 2017

⁴ Depuis le 10 mars 2017

⁵ Depuis le 16 octobre 2017

⁶ Jusqu'au 29 août 2017

7. RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

7.1. Procédure interne pour élaborer une politique relative à la rémunération et fixer le niveau de rémunération des Administrateurs non exécutifs et du Management Exécutif

Les Administrateurs

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015.

Cette rémunération se présente comme suit :

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunération	Pour les 5 réunions fixes		Par réunion additionnelle
	Fixe	Liée à la présence aux réunions	
Président du Conseil d'Administration	€ 30.000	€ 30.000 € (soit € 6.000 par réunion)	€ 12.000
Administrateurs (par Administrateur)	€ 15.000	€ 15.000 (soit € 3.000 par réunion)	€ 6.000

RÉUNIONS DES COMITÉS D'AUDIT ET DE NOMINATION ET RÉMUNÉRATION

Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement

Président du Comité	€ 5.000
Administrateurs (par administrateur)	€ 2.500

La rémunération n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux prestations de la Société ou du Groupe pour les Administrateurs non exécutifs. De même en ce qui concerne le CEO en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

Le Management Exécutif

La politique de rémunération des membres du Management Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération du Management

Exécutif. Il se prononce, sur proposition du Président du Comité Exécutif, sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, total cash compensation & total direct compensation) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20 % à + 20 % des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction et prestations). Elle est revue à intervalles réguliers sur la base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur la base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

7.2. Rémunération des Administrateurs

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	RÉMUNÉRATION (EUROS)	
Thijs Johnny S.P.R.L. (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration; Président du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	60.000 10.000
21-22 SAS (Anne-Charlotte Amory)	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration 	30.000
Baron du Bois	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration 	30.000
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération Membre du Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité de Nomination et Rémunération Réunions du Comité d'Audit 	30.000 5.000 7.500
M.O.S.T. S.P.R.L. (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité d'Audit 	30.000 15.000
Finances & Industries S.A. (Axel Miller)	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration 	30.000
Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire) Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Nomination et Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration Réunions du Comité d'Audit Réunions du Comité de Nomination et Rémunération 	30.000 7.500 5.000
Familia Numerosa B.V. (Roel van Neerbos)	<ul style="list-style-type: none"> Réunions du Conseil d'Administration 	15.000
TOTAL		295.000

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribués ou payés aux Administrateurs non exécutifs.

Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société, les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué Spa Monopole S.A. (représentant de Gerefis S.A.)	3.600
Administrateur délégué Bru- Chevron S.A. (représentant de Gerefis S.A.)	2.600

7.3. Rémunération du Management Exécutif

Pour rappel, le Management Exécutif du Groupe est composé du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif.

Politique de rémunération appliquée pendant l'exercice 2017

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Management Exécutif bénéficie également de divers avantages en nature, à savoir : voiture de société, frais forfaitaires,

téléphonie mobile, connexion internet et/ou package assurances vie/décès/soins de santé. Tous les membres du Management Exécutif ne bénéficient pas nécessairement de l'ensemble des avantages précités. A l'exception du CEO de Devin, les membres du Management Exécutif sont affiliés à un plan d'assurance de groupe, de type « contribution fixe ».

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a introduit, à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans les champs d'application de ces dispositions.

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (bonus annuel - STI) et – pour ce qui concerne les membres du Comité Exécutif, à l'exclusion de Marc du Bois' – une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

- a) Le bonus annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de :
- 50 % pour le Président du Comité Exécutif;

- 30 % pour les membres du Comité Exécutif.

- b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base des membres du Comité Exécutif de 20 % (50 % pour le CEO de DEVIN).

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé promérite si le Groupe et lui-même réalisent tous leurs objectifs à 100 %.

Les membres du Management Exécutif, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Les membres actuels du Management Exécutif, à l'exception du CEO de DEVIN, bénéficient d'un plan de type « contribution fixe ».

7.4. Critères d'évaluation pour les rémunérations des Management Exécutif liées aux prestations

Critères relatifs au bonus annuel

Le bonus annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué :

- pour le Président du Comité Exécutif, le bonus annuel est lié à 100 % au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération sont définis ci-après.

¹ Monsieur Marc du Bois sur sa proposition n'est plus admissible pour le plan LTI depuis le plan 2011-2013.

I. Critères

Part du bonus liée au résultat du Groupe :

- le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe (valant pour 50 %)

Part du bonus liée au résultat de l'entité (valant pour 30 %), se décomposant en :

- l'EBIT de l'entité (avec un poids relatif de 80 %)
- la part de marché, exprimée en valeur (avec un poids relatif de 20 %)

Part du bonus liée au plan d'objectifs personnel, la performance individuelle (valant pour 20 %).

Pour le CEO de DEVIN, le seul facteur pris en compte pour le calcul du bonus annuel est l'EBIT de l'entité.

II. Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début d'année, par le Président du Comité Exécutif. En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en

fonction du degré de réalisation de la prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le bonus annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé bonus annuel effectif.

Critères relatifs au LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI sont les suivants :

- marge brute au litre (valant pour 30 %);
- volume total du Groupe (valant pour 30 %);
- le ROCE (valant pour 40 %).

Pour le CEO de DEVIN, les paramètres pris en compte sont les mêmes mais au niveau de DEVIN uniquement.

Chaque critère est affecté d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la Société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

Méthodes appliquées pour vérifier s'il a été satisfait aux critères d'évaluation des prestations au regard des objectifs

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des reportings trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel fait l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif.

Dispositions en matière de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Excepté pour la Bulgarie, les bonus sont payés en deux étapes :

- en janvier, un montant brut équivalant à, selon le cas, 75 % pour le Président du Comité Exécutif ou 25 % du bonus annuel (la partie individuelle) pour les membres du Comité Exécutif;

- le solde du bonus annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur la base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les Membres du Management Exécutif ont également l'option de recevoir leur rémunération variable sous forme de warrants. Dans ce cas le tout est payé en une fois à la fin du mois d'avril qui suit la période de référence.

Les calculs relatifs aux montants promérites au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

7.5. Rémunération du Président du Comité Exécutif en 2017

MARC DU BOIS	COMPOSANT DE LA RÉMUNÉRATION	MONTANT (€)
CEO Spadel Group Président du Comité Exécutif	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses filiales belges ¹	400.000,00
Rémunération variable	Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2016 et payé en 2017 ²	361.169,56
TOTAL	Total de la rémunération fixe et variable perçue en 2017	761.169,56
Assurance Groupe	Prime payée par la Société	71.350,68
Autres avantages	Véhicule, frais forfaitaires, assurances soins de santé, téléphonie mobile, check up médical annuel, europ assistance, mondial assistance	16.715,70

7.6. Rémunération des autres membres du Comité Exécutif en 2017

TYPE DE RÉMUNÉRATION	COMPOSANT DE LA RÉMUNÉRATION	MONTANT GLOBAL (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et board fees bruts payés en 2017 tant belges qu'étrangers	1.455.253,34
Rémunération variable	Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2016, payé en 2017 ³	745.898,70
	LTI 2014-2016 : plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans, payé en 2017 ⁴	322.507,75
TOTAL	Total de la rémunération fixe et variable	2.529.859,79
Assurance Groupe	Prime patronale	83.072,79
Autres avantages	Voiture de société, frais forfaitaires, ADSL, GSM, check up médical, assurances soins de santé et invalidité	60.163,12

¹ Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 6.2.

² Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. Provision bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2017 et payable en 2018 : € 255.200,00

³ Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. Provision bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2017 et payable en 2018 : € 514.887,75.

⁴ Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 6.3. et 6.4. Provision LTI 2015-2017, payable en 2018 : € 308.908,00

7.7. Actions, options sur actions ou autres droits accordés aux, exercés par les membres du Management Exécutif ou expirés au cours de l'exercice 2017

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou n'ont expiré en 2017.

7.8. Dispositions contractuelles relatives à l'indemnité de départ convenue avec des membres du Management Exécutif

Monsieur Bart Tuyls dispose d'un préavis de cinq mois ou indemnité de rupture égale à cinq mois de rémunération tant que le délai légal de préavis n'atteint pas cinq mois.

Monsieur Amaury Collette dispose d'un préavis de minimum 6 mois ou indemnité de rupture équivalente tant que le délai légal ne dépasse pas ce montant.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

Vincent Mazy, était membre du Comité Exécutif jusqu'au 29 août 2017 et a quitté Spa Monopole à partir de cette date. Il a reçu une indemnité de départ correspondant à 14 mois et 13 semaines de rémunération, à savoir l'indemnité à laquelle il avait légalement droit. L'indemnité de départ n'est pas affectée par la loi de gouvernance d'entre-

prise du 6 avril 2010 étant donné que son contrat de travail a été conclu avant l'entrée en vigueur de cette loi. Il a également bénéficié d'une indemnité fixe complémentaire.



**BRECON
CARREG**

Subject to availability. Selected stores only. Excludes Centrals and Locals.



FROM THE ♥ OF THE WELSH MOUNTAINS

DÉCLARATION NON FINANCIÈRE

UNE HYDRATATION NATURELLE POUR UN FUTUR SAIN

Conformément à la directive européenne (2014/95/UE) et à la loi belge du 3/09/2017, ce rapport porte sur les informations non financières pour 2017. Pour l'établir, nous utilisons les normes GRI comme référentiel. Le présent rapport fait référence aux Déclarations 102, 103-2, 103-3, 303-1, 305-4, 305-5, 308-1, 404-2, 413-1, 414-1, 416-1. Nous rendons compte des indicateurs de performance les plus importants selon la stratégie de développement durable de Spadel. Des informations plus détaillées peuvent être trouvées dans le rapport de durabilité de Spadel, qui est actualisé tous les deux ans. Ce rapport est publié sur le site www.sustainabilityspadel.com. Tous les résultats ci-dessous concernent le Groupe à l'exclusion de DEVIN (Bulgarie). L'intégration du développement durable a commencé en 2017 pour DEVIN. Les premiers résultats sont attendus pour 2018.

La vision du Groupe, «Natural hydration for a Healthy tomorrow», est promue par le biais de la stratégie 2020. Elle s'appuie sur trois grands axes stratégiques : l'aspect naturel comme principe directeur dans la protection des zones d'extraction d'eau et dans le développement de nos produits, la réduction significative de notre empreinte écologique et le renforcement de notre rôle de partenaire responsable dans la société.

Différents objectifs importants ont déjà été atteints depuis le lancement de la stratégie de développement durable, en 2010. Pratiquement tous les sites ont ainsi reçu le label «CO₂ Neutral» (excepté celui de DEVIN, en Bulgarie) et Spa Monopole a reçu le label «European Gold Water Stewardship». Depuis 2017, tous les produits du Groupe sont naturels et nous avons réduit la teneur moyenne en calories de 23 % par rapport à 2012 (14,8 kcal/100 ml en 2017). Ces réalisations ont contribué à notre reconnaissance comme «Entreprise de l'année 2017» en Belgique. Les différentes

marques en Europe ont également été reconnues dans ce domaine. En 2017, Carola et Wattwiller ont notamment obtenu le score le plus élevé de toutes les entreprises auditées sous le label de durabilité «Entrepreneurs Engagés» en France (93/100). Au Royaume-Uni, Brecon-Carreg s'est vu décerner le label «Ethical Company».

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2017 a été marquée par de nombreux changements à différents niveaux. De nouveaux outils ont été lancés pour répondre aux besoins que suscite le nouveau travail numérique. Ces efforts ont permis au Groupe d'optimiser le service offert à ses collaborateurs de manière interactive. Quelques exemples en sont les organigrammes dynamiques, une version numérisée de notre processus de gestion de la performance, un intranet moderne et interactif, etc. Compte tenu des volumes que nous produisons et commercialisons, nous avons pu convertir des contrats temporaires en contrats à durée indéterminée partout où cela était possible. Plusieurs nouvelles fonctions ont, en outre, été créées afin de professionnaliser davantage nos processus internes. Nous sommes parvenus à des accords équilibrés avec les partenaires sociaux et le fruit de cette concertation s'avère bénéfique tant pour l'employeur que pour les travailleurs. Dans le prolongement de notre enquête de satisfaction auprès des collaborateurs menée en 2016, nous avons poursuivi le déploiement du plan d'action dans toutes les entités. Ce plan s'articule autour de points à améliorer plus ou moins importants, dont nous espérons et pensons qu'ils auront un impact positif sur les résultats de la prochaine enquête afin de faire davantage encore du Groupe Spadel un véritable «Great Place to Work»!

De nouveaux projets de développement durable ont été lancés en 2017. Les formations au développement durable



ont commencé par une formation individuelle pour chaque Sustainability Platform Leader. Cette formation a été très bien reçue (score de satisfaction de 8,7/10). Nous avons aussi lancé le projet «One Citizen Day». Une quarantaine de personnes ont participé avec enthousiasme à des activités allant de l'élimination des déchets dans les zones naturelles à des projets d'hydratation dans les écoles (score de satisfaction 9,5/10). Ces initiatives seront développées et élargies dans le futur. À travers plusieurs de ses marques, Spadel a participé à des actions de prévention contre l'abandon sauvage des déchets, par le biais de campagnes publicitaires ou lors d'événements tels que la Foire du livre d'Anvers ou de festivals comme Dour ou Tomorrowland.

L'intégration de la durabilité dans les processus d'achat s'est accentuée en 2017. 84 % des fournisseurs stratégiques ont passé l'évaluation Ecovadis (www.ecovadis.com), dont 84 % ont reçu une évaluation «satisfaisante (under control)».

Sur le plan de la biodiversité, plusieurs nouveaux projets ont été lancés, en marge du biomonitoring par les abeilles. La ré-introduction du coq de bruyère dans son habitat naturel a eu le plus grand retentissement. Cette opération a été réalisée en collaboration avec des partenaires aussi prestigieux que l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique, le WWF, le Département de la Nature et des Forêts et la Fondation Pairi Daiza. Les premiers résultats sont déjà très prometteurs et le projet sera poursuivi en 2018.

L'utilisation efficace de l'eau est au premier plan de l'approche globale de la durabilité. Le taux d'utilisation de l'eau (Water Use Ratio - WUR) a encore baissé de 6 % à 1,73 litre/litre (par rapport à 2016). La réduction de l'empreinte carbone est tout aussi importante. À cet égard, l'intensité moyenne des gaz à effet de serre est restée stable à 160 g CO₂-eq/litre. Nous continuerons à nous efforcer d'atteindre l'objectif de neutralité totale en matière de CO₂ à l'horizon 2020.

PLATEFORME RSE	NORME GRI	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	GROUPE SPADEL 2013-2014	GROUPE SPADEL 2015-2016	GROUPE SPADEL 2017
La durabilité dans le travail de chacun	404-2	Nombre de personnes formées sur la durabilité	#	nb	nb	12
1 jour citoyen par employé	413-1	Nombre de participants	#	nb	nb	41
80 % de fournisseurs durables	308-1; 414-1	Pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués pas Ecovadis	%	68	79	84
Taux d'utilisation de l'eau (WUR)	303-3	Taux d'utilisation de l'eau	litre/litre	1,98	1,93	1,73
Neutre en carbone	305-4	Intensité des émissions GHG	g CO ₂ -eq/litre	188	160	160
	305-5	Réduction de l'empreinte carbone	%	-8,5	-24	-24
Boissons 100 % naturelles et faibles en calories	416-1	Quantité moyenne de calories dans les eaux aromatisées et les limonades	Kcal/100 ml	15,3	18,0	14,8
		Produits fidèles au cadre naturel de Spadel	%	20	79	100



WATTWILLER

EAU MINÉRALE
NATURELLE

RAPPORT FINANCIER



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	ANNEXE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS			
Actifs non courants			
Actifs incorporels	7	124.548	15.242
Immobilisations corporelles	8	110.618	90.681
Créances commerciales et autres créances	9	115	17
Actifs d'impôts différés	17	539	-
		235.820	105.940
Actifs courants			
Stocks	10	19.923	14.874
Créances commerciales et autres créances	9	55.035	50.304
Actifs d'impôts courants		1.535	1.282
Actifs financiers à court terme	11	17	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	80.744	116.054
		157.254	182.529
TOTAL ACTIFS		393.074	288.469

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2017.

	ANNEXE	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la société			
Capital	13	5.000	5.000
Écarts de conversion		-569	-492
Réserves consolidées	14	157.260	137.491
Branche OCI des réserves ¹		1.307	1.277
		162.998	143.276
Intérêts minoritaires		-36	-36
Total capitaux propres		162.962	143.240
DETTES			
Dettes non courantes			
Dettes financières à long terme	15	52.500	-
Dettes pour avantages au personnel	16	7.665	7.715
Dettes d'impôts différés	17	23.150	21.575
Provisions	20	140	126
Autres dettes	19	5.025	1.697
		88.480	31.113
Dettes courantes			
Dettes cautions	4,1	42.134	38.604
Dettes financières à court terme	15	14.000	-
Dettes pour avantages au personnel	16	954	591
Dettes commerciales	18	62.034	53.815
Acomptes reçus		600	1.445
Dettes sociales		15.045	13.682
Dettes d'impôts courants		2.672	2.417
Provisions	20	240	90
Autres dettes	19	3.953	3.472
		141.632	114.116
Total dettes		230.112	145.229
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		393.074	288.469

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2017.

¹ Les mouvements comptabilisés directement dans la branche OCI des réserves consolidées concernent essentiellement les ajustements relatifs à l'IAS19 et 34.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	ANNEXE	2017	2016
Chiffre d'affaires	5	288.968	250.394
Variation des produits finis et des en-cours de fabrication	10	1.324	1.941
Production immobilisée		-	8
Approvisionnements et marchandises		-59.777	-45.890
Services et biens divers		-122.700	-120.501
Frais de personnel	21	-62.047	-52.218
Amortissements et pertes de valeur	7,8	-16.737	-12.587
Autres produits/(charges) opérationnels	22	3.975	3.941
Bénéfice/(perte) opérationnel(le)		33.006	25.088
Produits financiers	23	389	855
Charges financières	24	-1.879	-355
Bénéfice/(perte) avant impôts		31.516	25.588
Impôts	25	-5.106	-8.370
Bénéfice/(perte) de l'année		26.410	17.218
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies		45	-1.688
Impôts différés		-15	573
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		-	-1.115
Écart de conversion		-77	-699
Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		-77	-699
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		-47	-1.814
Résultat global total de l'année		26.363	15.404
BÉNÉFICE/(PERTE) DE L'ANNÉE ATTRIBUABLE AUX :			
Actionnaires de la société		26.410	17.218
Intérêts minoritaires		-	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNÉE ATTRIBUABLE AUX :			
Actionnaires de la société		26.363	15.408
Intérêts minoritaires		-	-
RÉSULTAT PAR ACTION : RÉSULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES (EN EUR PAR ACTION)			
- de base	30	6,36	4,15
- dilué	30	6,36	4,15

Le chiffre d'affaires exclut le montant des accises et cotisations d'emballages s'élevant à 32.512 KEUR en 2017 et 32.301 KEUR en 2016.

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2017.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES **CAPITAUX PROPRES**

	CAPITAL	ÉCARTS DE CONVERSION	RÉSERVES DE GROUPE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2016	5.000	207	129.270	134.477
Résultat global de l'année 2016				
Bénéfice			17.218	17.218
Écart de conversion		-699		-699
Autres éléments du résultat global (impact OCI - IAS 19R)			-1.115	-1.115
Dividendes distribués			-6.641	-6.641
Intérêts minoritaires				
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	5.000	-492	138.732	143.240
Résultat global de l'année 2017				
Bénéfice			26.410	26.410
Ecart de conversion		-77		-77
Autres éléments du résultat global (impact OCI - IAS 19R)			30	30
Dividendes distribués			-6.641	-6.641
Intérêts minoritaires				
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	5.000	-569	158.501	162.962

Les réserves consolidées sont détaillées en annexe 14.

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2017.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	ANNEXE	2017	2016
Bénéfice/(perte) de l'année		26.410	17.218
Ajustements pour :			
Impôt	25	5.106	8.370
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	8	13.768	11.563
Amortissements sur immobilisations incorporelles	7	2.969	1.024
(Gains)/pertes sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	22	-1.036	-59
Charges non décaissées pour avantage au personnel		1.069	319
Produits et charges financières		1.050	-211
Trésorerie brute générée par l'activité opérationnelle		49.336	38.224
Variation du besoin de fonds de roulement			
Stocks		-5.049	-1.897
Stocks DEVIN		-519	
Créances commerciales et autres		-4.830	17
Créances commerciales et autres DEVIN		-2.615	
Dettes commerciales, cautions, sociales, avantage personnel, autres et provisions court terme		15.728	3.505
Trésorerie générée par l'activité opérationnelle		52.051	39.849
Impôts encaissés / (payés)		-7.819	-9.341
Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle		44.232	30.508
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-20.988	-9.080
Encaissement de cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		1.252	829
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	-146	-507
Regroupement d'entreprise		-111.909	
Subsides en capital		-244	593
Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité d'investissement		-132.035	-8.165
Mouvements sur emprunts		66.500	
Mouvements sur emprunts DEVIN		-6.302	
Dividende versé aux actionnaires	31	-6.641	-6.641
Intérêts reçus		96	211
Intérêts payés		-1.146	
Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité de financement		52.507	-6.430
Variation de trésorerie nette		-35.296	15.913
SITUATION NETTE DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'ANNÉE	12	116.054	100.238
Écart conversion		-14	-97
SITUATION NETTE DE TRÉSORERIE EN FIN D'ANNÉE	12	80.744	116.054

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante
des états financiers consolidés IFRS
au 31 décembre 2017

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation les plus importantes pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

1.1. Base de préparation et déclaration de conformité aux IFRS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis par le Conseil d'administration de Spadel sa tenu en date du 22 mars 2018 et sont établis selon le principe du coût historique.

Les états financiers consolidés de Spadel au 31 décembre 2017 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité D'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017.

Normes et amendements aux normes publiés et d'application pour 2017

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants sont d'application obliga-

toire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017 :

- Amendements à la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie' (date d'entrée en vigueur : 1^{er} Janvier 2017). Ces amendements introduisent une information supplémentaire qui permettra aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les changements dans les dettes provenant des activités de financement. Cette modification fait partie des initiatives de divulgation de l'IASB qui continue à réfléchir à l'amélioration de la communication de l'information financière.
- Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' concernant la comptabilisation des actifs d'impôt différés pour pertes non réalisées (date d'entrée en vigueur : 1^{er} Janvier 2017). Ces amendements visent à la simplification de la comptabilisation des actifs d'impôt différés liés à des instruments financiers mesurés à la juste valeur.

Bien que certaines améliorations annuelles des IFRS soient d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017, il a été conclu qu'ils ne s'appliquent pas aux activités du Groupe :

- 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016)', apportant des modifications à la norme IFRS 12, et applicables au 1^{er} janvier 2017. IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres

entités' concernant la clarification du champ d'application de la norme (modifications à appliquer de façon rétrospective).

Normes, amendements aux normes et interprétation déjà publiés, non encore entrés en vigueur

L'interprétation et les amendements aux normes suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 16 'Contrats de location'. Cette norme remplace la guidance actuellement fournie par l'IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs à bail. Sous la norme IAS 17, les preneurs à bail devaient opérer une distinction entre les prêts financiers (présentés sur le bilan) et les prêts opérationnels (présentés hors bilan). IFRS 16 impose au preneur à bail de reconnaître un passif de location qui est le reflet des paiements locatifs futurs et du "droit d'utiliser l'actif" pour la quasi-totalité des contrats de location-financement. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée. Toutefois, étant donné que l'IASB a mis à jour sa définition de la location-financement (de même que la guidance sur la combinaison et séparation de contrats), les bailleurs seront également impactés

par la nouvelle norme. Sous IFRS 16, un contrat est ou contient un contrat de location-financement s'il procure le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé durant une certaine période en échange de considération.

- IFRS 9 'Instruments financiers', date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que la comptabilité de couverture générale.
- IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers à l'échelle mondiale. Les entreprises utilisant les normes IFRS seront obligées d'appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Amendements à la norme IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients', date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018. Les amendements clarifient la question de savoir comment identifier une obligation de prestation dans un contrat, la comptabilisation des licences de propriété intellectuelle et le principe de mandataire/agent. Les amendements incluent également un nombre plus important d'exemples illustratifs.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1^{er} janvier 2017 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à la norme IFRS 2 'Paie-ment fondé sur des actions', date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018. Les amende-ments clarifient les règles de comptabi-lisation concernant un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie, ainsi qu'une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en ins-truments de capitaux propres. De plus, si l'employeur règle une obligation fiscale liée à un paiement fondé sur des actions par une sortie de trésorerie ou d'actifs, la transaction est classée comme étant ré-glée en intégralité par des instruments de capitaux propres, si en l'absence de la retenue fiscale, le paiement aurait été classé comme tel.
- Amendements à la norme IFRS 9 'Instru-ments financiers' - Clauses de rembourse-ment anticipé prévoyant une compensa-tion négative (date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019). Cet amendement traite le cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du capital et des intérêts restant dus. C'est ce que l'on appelle une compensation négative. Avant cet amendement, de tels instruments ne pouvaient pas être comptabilisés au coût amorti, car ils ne satisfaisaient pas à la règle dite « SPPI »

(seulement paiement du principal et des intérêts). L'amendement le permet, à condition toutefois que cette compen-sation négative pour paiement anticipé soit « raisonnable », ce qui demandera l'exercice du jugement. Cet amendement apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier.

- Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016 : apportant des modifications aux normes IFRS 1 et IAS 28, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Les normes concernées par ces amendements sont : IFRS 1 'Pre-mière adoption des normes IFRS' rela-tivement à la suppression des exemptions à court terme des obligations imposées par les normes IFRS 7, IAS 19, et IFRS 10 pour les primo-adoptants; et IAS 28 'Participations dans des entreprises as-sociées et des coentreprises' en lien avec l'évaluation d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise à la juste valeur par le biais du résultat net.
- IFRIC 22, 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée', date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2018. Cette interprétation porte sur les tran-sactions en monnaie étrangère, ou des parties de celles-ci, lorsqu'une contrepar-tie payée d'avance libellée ou fixée dans une monnaie étrangère est prévue. IFRIC 22 clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples, avec l'objectif de réduire la diversité des pratiques comp-tables en la matière.

- IFRIC 23, 'Incertitude sur le traitement d'impôt sur le revenu' (date d'entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019). Cette interprétation clarifie le traitement comp-table des incertitudes liées au calcul de l'impôt sur le revenu. Cette interprétation devra être appliquée à la détermination du profit taxable (ou perte), de la base taxable, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux de taxation, lorsqu'il y a des incer-titudes sur le traitement comptable de l'impôt sur le revenu en vertu d'IAS 12.
- Amendements à la norme IAS 28 'Partici-pations dans des entreprises associées et des coentreprises' - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2019). Cet amendement clarifie que la norme IFRS 9, y compris les disposi-tions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entre-prises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comp-tabilisées en application d'IAS 28. L'amen-dement contient également un exemple illustratif sur l'application d'IAS 28 et d'IFRS 9 pour les investissements à long terme.

Les normes, amendements aux normes et l'interprétation qui ne sont pas d'applica-tion obligatoire en 2017 n'ont pas été ap-pliqués par anticipation par Spadel.

Au 31 décembre 2017, les analyses qualita-tives et quantitatives de la future application

de la norme IFRS 15 n'ont pas permis d'iden-tifier d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe. Les méthodes de reconnaissance du revenu et de présenta-tion des revenus actuellement d'application continueront d'être appliquées. Les revenus tirés de la vente de biens continueront éga-lement d'être comptabilisés lorsque les biens sont livrés chez le client. Le Groupe a l'in-tention d'adopter la norme en utilisant l'ap-proche rétrospective modifiée, ce qui signifie que l'impact cumulatif de l'adoption sera comptabilisé dans les bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2018 et que les données com-paratives ne seront pas retraitées.

Concernant l'application de la norme IFRS 16, Spadel est d'avis que le principal impact de l'application de cette norme portera sur une requalification de certains contrats de leasing en leasing financier dont la consé-quence sera de comptabiliser, au bilan, une reconnaissance d'actifs et de passifs liés aux droits d'utilisation de ces actifs. La dota-tion aux amortissements de l'actif lié aux droits d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge liée aux contrats de location simple. Il est attendu que l'application de la nouvelle norme aura un impact positif sur l'EBITDA, toutefois, la direction estime que l'impact net sur les résultats du Groupe ne sera pas significatif. Le Groupe procède actuellement à l'inventaire de ces contrats de location au regard de la nouvelle norme IFRS 16.

Enfin, concernant la nouvelle norme IFRS 9, compte tenu de la structure bilan-taire actuelle du Groupe et de l'absence

d'utilisations d'instruments financiers dérivés au sein des entités du Groupe, la direction estime que l'impact de l'application de cette nouvelle norme sera limité pour la Société. De plus, l'analyse préliminaire du Groupe n'a pas permis de déceler des écarts importants de comptabilisation ou d'évaluation dans le cadre du classement et de l'évaluation des instruments financiers.

La nouvelle norme IFRS 17 'Contrats d'assurance', les amendements à la norme IAS 40 'Immeubles de placement', ainsi que les amendements à la norme IFRS 4 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4' ne sont pas applicables à Spadel.

1.2. Consolidation

La société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle sont inclus dans la consolidation.

1.2.1. Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la maison mère et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. 'Le Groupe contrôle une société lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société et que le Groupe a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Ce contrôle est présumé exister lorsque Spadel détient plus de 50 % des droits de vote; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du

contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de cette date, la société mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le compte de résultats consolidé et reconnaît dans l'état consolidé de la situation financière les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle Spadel en perd le contrôle. Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe, ainsi que les gains non réalisés, sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées à moins que la transaction indique une perte de valeur sur l'actif transféré.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires partout dans le Groupe Spadel.

1.2.2. Goodwill et écarts d'acquisition négatifs

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant de la participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur nette des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des passifs éventuels iden-

tifiables de l'entreprise acquise. Si, à la date d'acquisition, le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la contrepartie transférée, l'excédent est porté immédiatement en résultat à titre de profit sur un regroupement d'entreprises à des conditions avantageuses. Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur annuellement, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

1.2.3. Conversion des états financiers des filiales et succursales libellés en devises étrangères

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue.

1.3. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, à la date d'acquisition, comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des titres de capitaux propres émis. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris, de même que les passifs éventuels identifiables, sont comptabilisés à leur juste valeur à cette date. L'excédent de

la contrepartie transférée et du montant de la participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiés est comptabilisé en goodwill. L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management. Les coûts d'acquisition sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

1.4. Actifs incorporels

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- (1) l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux,
- (2) il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour Spadel,
- (3) Spadel peut contrôler l'actif,
- (4) le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables à la transaction, à l'exclusion des coûts indirects), sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Aucun coût de financement n'est inclus dans la valeur d'acquisition des actifs incorporels. Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée d'utilisation probable, en utilisant la méthode linéaire. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

ACTIFS INCORPORELS	DURÉES D'UTILITÉ PROBABLE
Licences pour logiciels	5 ans
Concessions	Durée de la concession
Marques	Indéfinie, test de perte de valeur annuel
Relations clientèle	10 ans
Goodwill	Indéfini, test de perte de valeur annuel ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

Les frais de recherche sont repris en charges dans le compte de résultats. Les frais de développement sont activés à partir du moment où Spadel peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les frais de maintenance qui ne font que maintenir (au lieu d'améliorer) la performance de l'actif sont repris en charges dans le compte de résultats.

Les droits d'émission de CO² octroyés par l'État belge à Spadel sont enregistrés à la

juste valeur sous les immobilisations incorporelles (droits et concessions) par le crédit du compte de résultat pour la partie relative à l'exercice et par le crédit des autres dettes pour la partie relative aux années futures.

La majorité des sources sont en concession et ne sont donc pas valorisées dans les États financiers. Les sources en propriété détenues avant la conversion aux normes IFRS n'ont pas été valorisées. Les seules sources valorisées au bilan sont celles de Wattwiller, Les Eaux Minérales de Ribeuville et DEVIN valorisées dans le cadre de regroupements d'entreprises « Purchase Price Allocation ».

La méthode de valorisation utilisée est celle des « Discounted Cash Flows » basée sur un montant estimé de loyer ou de redevance théorique au litre embouteillé dans l'hypothèse où la société n'aurait pas été propriétaire de la source ("Relief from Royalty Method").

1.5. Immobilisations corporelles

1.5.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour mettre l'actif en état de marche.

Les dépenses de réparations et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations, sont

reprises en charges dans le compte de résultats. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée de vie différente de l'immobilisation dans laquelle ils sont inclus, sont amortis sur leur durée de vie spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée de vie propre. Le montant amortissable des immobilisations corporelles est amorti sur leur durée d'utilisation probable, selon la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉES D'UTILITÉ PROBABLE
Terrains	Illimitée
Sources	Illimitée
Bâtiments administratifs	50 ans
Bâtiments industriels	40 ans
Composants inclus dans les immeubles	20 à 25 ans
Matériel de fabrication	6 à 20 ans
Emballages consignés	3 à 12 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Véhicules	5 à 8 ans

1.5.2. Opérations de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque Spadel supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Spadel comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la plus courte de la durée du contrat ou de sa durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.6. Pertes de valeur sur actifs

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

- (1) sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que Spadel recevrait si elle vendait l'actif), et
- (2) sa valeur d'utilité (soit le montant que Spadel générerait si elle continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs). Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur doit être réalisé annuellement. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur doit être réalisé uniquement lorsqu'une indication de perte de valeur existe au préalable. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est, en premier lieu imputée sur le goodwill.

L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

1.7. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode FIFO (« first in first out »). Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend tous les coûts qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve dans l'état dans lequel il se trouve. L'allocation des frais fixes de production sur le prix de revient se base sur la capacité normale de production. Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable.

1.8. Reconnaissance en revenus

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultats lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur. Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultats au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations.

1.9. Créances commerciales et autres créances

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement est, en tout ou partie, douteux ou incertain.

Les charges à reporter et les produits acquis sont également classés sous cette rubrique.

1.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction.

Ils sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué :

- (1) Les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultats. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant reconnues dans le compte de résultats.
- (2) Les actifs financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que les produits dérivés, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que Spadel a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.
- (3) Les prêts et créances sont des instruments financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- (4) Les actifs disponibles à la vente constituent une catégorie résiduelle qui reprend les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que Spadel n'a pas l'intention et/ou la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et transférées en capitaux propres, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultats.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse et en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

1.12. Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique capital. Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Les mouvements sur actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

1.13. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont présentés en produits à reporter. Les subsidés sont reconnus en résultats au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles les subsidés ont été obtenus.

1.14. Avantages du personnel

1.14.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont repris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

1.14.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe un régime buts à atteindre qui fait l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnés (sous déduction des avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où Spadel a une obligation de supporter ces coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur base d'une pratique passée (obligation implicite).

Il existe également un régime à cotisations définies en vertu duquel Spadel verse une cotisation définie. Spadel verse des cotisations pour les régimes à cotisations définies sur base obligatoire, contractuelle ou volontaire.

Les régimes à cotisations définies comprennent un rendement minimum garanti légal. Ce rendement minimum est généralement assuré par une compagnie d'assurances externe qui reçoit et gère toutes les cotisations aux régimes. Étant donné que le rendement garanti par cette compagnie d'assurances peut être inférieur au rende-

ment légalement requis, ces régimes possèdent également certaines caractéristiques propres aux régimes de buts à atteindre, Spadel étant exposé aux risques d'investissement et de financement liés à l'éventuelle différence de rendements, le cas échéant.

Le calcul de l'engagement pour ces deux types de plan (régime de buts à atteindre et régime à cotisations définies) se fait en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») telle que repris sous la norme IAS 19R.

Des hypothèses actuarielles (concernant le taux d'actualisation, le taux de mortalité, les augmentations salariales, l'inflation, etc.) sont utilisées pour évaluer les obligations sociales conformément à la norme IAS 19. Des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, et des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation en IAS 19. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans recyclage dans le résultat. Le montant de la dette comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation, diminuée de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du régime.

1.14.3. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les

membres du personnel ont rendu les services correspondants. La norme IAS 19 impose une méthode simplifiée de comptabilisation de ces avantages. Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation, diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du régime.

1.14.4. Indemnités de départ

Lorsque Spadel met fin au contrat d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou lorsque le ou les membres du personnel acceptent volontairement de partir en contrepartie d'avantages, une dette est comptabilisée dans la mesure où il existe une obligation pour Spadel, soit lorsque le Groupe ne peut plus retirer son offre de fin de contrat ou, si cette date est antérieure, lorsque des charges de restructuration sont reconnues en application de la norme IAS 37 et que des indemnités de départ sont payées. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

1.15. Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- (1) Spadel a une obligation actuelle (légal ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé,
- (2) il est probable que la dépense sera effectuée, et
- (3) le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières.

Une provision pour remise en état de site est reconnue lorsque Spadel a une obligation en la matière (légale ou implicite). Les provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Si Spadel a un contrat onéreux (Spadel devra faire face à une perte inévitable qui découle de l'exécution d'un engagement contractuel), une provision doit être constituée.

1.16. Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (liability method) sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux utilisé est le taux adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôts différés sur :

- (1) le goodwill dont l'amortissement n'est pas déductible fiscalement,
- (2) la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
- (3) les différences temporaires sur participations dans les filiales, filiales conjointes et entreprises associées tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires déductibles existantes à la date de clôture, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Sauf en cas de consolidation fiscale, les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.17. Dettes

Les dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Le Groupe revalorise annuellement la dette cautions sur base d'une estimation

des parcs bouteilles et casiers consignés en clientèle au 31 décembre. La dette comptable est ajustée afin de se situer dans un corridor de maximum 10 % de l'estimation.

La dette relative aux accords de concession par DEVIN est revalorisée annuellement sur base d'un prix unitaire par mètre cubique de la quantité d'eau utilisée estimée en tenant compte d'une hausse du prix unitaire annuelle de 0.5 % tout au long de la période du droit de concession.

La durée de cette concession est actuellement de 35 ans à partir de 2009 soit jusqu'en 2044. La dette comptable est donc ajustée annuellement pour refléter ces estimations. Les variations de valeur sont passées en résultat sous la rubrique « autres charges opérationnelles ».

Les dividendes que Spadel distribue à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période où ils ont été approuvés par les actionnaires de Spadel.

Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

1.18. Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement comptabilisées dans la devise fonctionnelle des entités concernées en utilisant les taux de change prévalant à

la date des opérations. Les gains et pertes de change réalisés et les gains et pertes de change non réalisés sur actifs et passifs monétaires à la date de clôture de l'exercice sont reconnus dans le compte de résultats.

1.19. Instruments financiers dérivés et opération de couverture

Les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Des règles particulières peuvent s'appliquer en cas d'opérations de couverture au moyen de produits dérivés. Spadel ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

1.20. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- (a) Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encaisser des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité);
- (b) Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance et;
- (c) Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles

1.21. Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au besoin en fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

2. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de privilégier sa continuité d'exploitation en maintenant une structure financière saine, tout en procurant un rendement intéressant aux actionnaires.

Pour préserver ou ajuster cette structure financière saine, le Groupe peut par exemple ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à un remboursement du capital aux actionnaires, racheter ses propres actions, rembourser ses emprunts de manière anticipative, ou au contraire accroître son financement externe ou ses fonds propres.

Le Groupe suit de près son ratio de solvabilité, celui-ci correspondant au montant des fonds propres rapportés au total du passif (représentant quant à lui l'ensemble des moyens d'action du Groupe), ainsi que son rendement sur fonds propres (calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le total des fonds propres).

En 2017, le Groupe a maintenu la stratégie qu'il appliquait en 2016, à savoir maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 30 %. Le Groupe peut déroger temporairement à ce principe en cas d'investissements stratégiques importants.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les ratios de solvabilité et de rendement sur fonds propres étaient les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Total des capitaux propres	162.962	143.240
Total du passif	393.074	288.469
Résultat net	26.410	17.218
Ratio de solvabilité	41 %	50 %
Rendement sur fonds propres	16 %	12 %

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1. Facteurs de risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : le risque de marché (celui-ci comprenant le risque de change, le risque de variation de flux de trésorerie futurs ou de variation de valeur d'un actif ou passif financier dû à une variation de taux d'intérêt, et le risque de variation de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le Groupe gère ces risques de façon à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa rentabilité. Des instruments financiers dérivés peuvent occasionnellement être utilisés à cette fin.

3.1.1. Risque de change

La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK et DEVIN EAD sont conclues en devises étrangères, soit respectivement en GBP et en BGN. Seules les activités conclues en GBP contribuent au risque de change puisque le taux de change du BGN est fixe par rapport à l'euro jusqu'à présent. Les activités de Spadel UK représentent 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'autres d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif, et il ne fait pas l'objet d'une gestion active. Seules quelques opérations de vente de GBP à terme peuvent être réalisées afin de se prémunir contre l'évolution du taux de change de la GBP. Aucune opération de ce type n'a toutefois été réalisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.

3.1.2. Risque de taux d'intérêt

Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Aucun risque n'est donc à noter à ce niveau.

Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt.

La majeure partie des dettes financières du Groupe est contractée à taux fixe. La juste valeur de ces dettes financières peut donc varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Le Groupe n'a pas de politique

systématique de couverture de taux d'intérêt, mais examine régulièrement son exposition au risque de taux d'intérêt et, lorsque la direction financière le juge nécessaire, considère d'autres options de financement et des opérations de couverture.

De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, le Groupe n'était pas exposé à des risques significatifs de taux d'intérêt.

3.1.3. Risque de prix

Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et le prix de l'énergie, avec ses effets sur le coût de transport.

3.1.4. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients.

S'agissant des institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées.

Le Groupe investit également à très court terme (en général 1 mois) dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels.

Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements.

La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

3.1.5. Risque de liquidité

L'encaissement de cautions sur les emballages réutilisables et retournables réduit les besoins de financement dans ce domaine.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Les passifs financiers qui seront honorés à terme sont repris dans l'état de la situation financière. Les dettes commerciales et les dettes pour cautions sont payables à moins d'un an. Le calendrier de remboursement des dettes financières est repris en annexe 15.

3.1.6. Risque d'analyse de sensibilité

Spadel est soumis au risque de change via sa succursale Spadel UK, de ce fait nous avons calculé ci-dessous l'impact d'une augmentation/diminution de 5 % du taux de la livre sterling sur le résultat de l'exercice.

VARIATION TAUX LIVRE STERLING	IMPACT SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
- 5 %	-49 KEUR
+ 5 %	54 KEUR

3.2. Comptabilisation et évaluation des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, Spadel n'avait pas d'activité significative en matière d'instruments financiers dérivés.

3.3. Instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers actifs du Groupe totalisent 135.911 KEUR au 31 décembre 2017 et 166.390 KEUR au 31 décembre 2016. Ils sont inscrits aux rubriques bilantaires suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales et autres créances non courantes	115	17
Créances commerciales et autres créances courantes	55.035	50.304
Actifs financiers à court terme	17	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80.744	116.054
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	135.911	166.390

À l'exception des actifs financiers à court terme, ces instruments financiers actifs appartiennent aux catégories « actifs financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance » et « Prêts et créances », décrites à la note 1.9 de l'annexe « Résumé des principales règles d'évaluation », et sont évalués à leur coût amorti, en conformité avec la norme IAS 39.

Les instruments financiers passifs du Groupe totalisent 171.268 KEUR au 31 décembre 2017 et 93.864 KEUR au 31 décembre 2016. Ils sont inscrits aux rubriques bilantaires suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières à long terme	52.500	-
Dettes cautions	42.134	38.604
Dettes financières à court terme	14.000	-
Dettes commerciales	62.034	53.815
Acomptes reçus sur commandes	600	1.445
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	171.268	93.864

Ces instruments financiers passifs appartiennent tous à la catégorie « Passifs financiers évalués au coût amorti », et sont évalués à leur coût amorti, en conformité avec la norme IAS 39.

3.4. Estimation de la juste valeur

La valeur nominale des créances clients, diminuée des réductions de valeur éventuelles, et la valeur nominale des fournisseurs sont éputées avoisiner la juste valeur de ces éléments renseignée en annexe, en raison de leur nature à court terme.

La norme IFRS 13 'Juste valeur' classe les éléments évalués à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur suivants :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix);
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les sicav de trésorerie renseignées à l'annexe 12 ont été valorisées à la juste valeur par rapport aux cours issus de marchés actifs (niveau 1).

Il n'y a pas d'autre actif ou passif significatif évalué à la juste valeur, ni d'autre actif ou passif dont la juste valeur est renseignée en annexe et diffère significativement de sa valeur comptable.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour évaluer les actifs et passifs qui apparaissent à l'état consolidé de la situation financière, Spadel doit nécessairement réaliser certaines estimations et faire preuve de jugement dans certains domaines. Par exemple, diverses estimations et hypothèses sont utilisées pour établir les budgets et plans à long terme qui peuvent servir de base à certaines évaluations. Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur base des meilleures informations disponibles au moment de la clôture des états financiers consolidés. Cependant, les estimations correspondent par définition rarement aux réalisations effectives, de sorte que les évaluations comptables qui en résultent ont inévitablement un certain degré de subjectivité.

Les estimations et hypothèses qui peuvent impacter significativement l'évaluation des actifs et des passifs sont commentées ci-dessous.

4.1. Regroupement d'entreprises

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de DEVIN EAD, la direction a pris des décisions impliquant des jugements significatifs concernant la comptabilisation et l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis, des passifs repris et des passifs éventuels. En effectuant ces évaluations, la direction considère la substance économique sous-jacente des éléments concernés en plus des termes contractuels. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la note 6.3.

4.2. Dettes cautions

Le montant de la dette cautions enregistré parmi les dettes courantes représente une estimation du montant à rembourser par Spadel aux clients qui restitueront les emballages consignés. Le Groupe revalorise annuellement cette dette sur base d'une estimation des parcs bouteilles et casiers consignés en clientèle au 31 décembre. La dette comptable est ajustée afin de se situer dans un corridor de maximum 10 % de l'estimation. L'estimation de la dette cautions revêt inévitablement un caractère approximatif.

La revalorisation des parcs bouteilles et casiers consignés en clientèle a conduit le Groupe à reconnaître une perte de 136 KEUR en 2017 et une perte de 101 KEUR en 2016.

4.3. Dette relative aux accords de concession

Le montant de la dette relative aux accords de concession parmi les autres dettes représente une estimation du montant total des redevances à payer par la filiale DEVIN en échange du droit de concession des sources minérales. Le Groupe revalorise annuellement cette dette sur base d'une estimation du volume métrique d'eau utilisé sur la durée de la période de concession. L'évaluation de la dette relative aux accords de concession requiert des estimations comptables et jugements significatifs. (voir note 1.17)

La revalorisation de la dette relative aux accords de concession a conduit le Groupe à reconnaître une perte de 160 KEUR en 2017.

4.4. Pertes de valeur sur actifs incorporels

Compte tenu de la présence de sources et de marques (non amorties) ainsi que de goodwill comptabilisés sous les immobilisations incorporelles, un test de perte de valeur a été réalisé sur les actifs des CGU « Wattwiller », « Ribeuville » et « DEVIN » apparaissant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 selon la méthodologie imposée par l'IAS 36 « Pertes de valeur sur actifs ». Ce test a montré que la valeur comptable des actifs de ces sociétés est en ligne avec leur valeur recouvrable et qu'il n'est donc pas nécessaire d'enregistrer une perte de valeur.

Cette valeur recouvrable a été déterminée sur base de la valeur d'utilité de la CGU. Un test similaire effectué au 31 décembre 2016 n'avait pas conduit à la nécessité de comptabiliser une perte de valeur en sus des pertes de valeur cumulées enregistrées par le passé.

La valeur d'utilité des CGU's consiste en la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs tels qu'ils découlent des plans d'affaires détaillé à 5 ans de ces sociétés approuvé par le Conseil d'administration. Ces plans sont étendus sur 5 années supplémentaires sur base d'hypothèses générales d'évolution de marché, de parts de marché, de prix des principales matières premières, d'inflation... Les flux de trésorerie au-delà de la période de dix ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2%. La marge opérationnelle, utilisée par Spadel pour détermi-

ner la valeur d'utilité de la CGU, est estimée par la Direction sur base des performances passées ainsi que des perspectives de développements futurs.

Le taux d'actualisation (« WACC ») retenu au 31 décembre 2017 est de 6,41% pour les sociétés françaises et 8,04% pour DEVIN. Il était 6,56 % au 31 décembre 2016 (sociétés françaises uniquement).

Le taux d'actualisation utilisé reflète les risques spécifiques relatifs à la CGU concernée.

Les valeurs d'utilité calculées sur base des business plans ainsi que les différentes analyses de sensibilité faite sur la croissance, les niveaux de marges opérationnelles et la variation du WACC pour les trois sociétés montrent qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer d'impairment en 2017.

4.5. Avantages au personnel

La valeur comptable des obligations de Spadel résultant des avantages accordés au personnel est déterminée sur une base actuarielle en utilisant certaines hypothèses. Une hypothèse particulièrement sensible utilisée pour déterminer le coût net des avantages accordés est le taux d'actualisation. Tout changement de cette hypothèse affecte la valeur comptable de ces avantages.

Le taux d'actualisation dépend de la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Sur base de l'IAS 19 R, le taux d'actualisation doit cor-

respondre aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie, ayant une durée similaire à celle des avantages valorisés, et dans la même devise que ces derniers.

4.6. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôt différé selon les lois fiscales des divers territoires où le Groupe exerce ses activités. Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le gouvernement belge a annoncé en juillet 2017 une importante réforme de l'impôt sur les sociétés qui abaissera le taux d'imposition des sociétés en Belgique de 33,99 % à 29,58 % en 2018 et 25 % à partir de 2020. La loi affectant la réforme a été votée par le Parlement en décembre 2017 ce qui, en vertu des indications de la norme IAS 12, est considéré comme quasi adopté. Par conséquent, les impôts différés sur les différences temporaires, générées en Belgique sont calculés à la fois sur la base des nouveaux taux d'imposition et de l'appréciation de leurs recouvrabilités attendues. À cet égard, la direction a exercé son jugement pour distinguer les différences temporaires qui sont attendues de se résorber avant 2020, donc assujetties au taux d'imposition de 29,58 %, des différences

temporaires qui sont attendues de se résorber après 2020 et assujetties au taux d'imposition de 25 %.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par la direction du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. L'allocation des ressources et l'évaluation de la performance s'effectuent au niveau des différents marchés; principalement le marché Belux, les Pays-Bas et la Bulgarie. Le segment « autres » comprend d'autres marchés tels que le Royaume-Uni et la France qui ne remplissent pas les critères quantitatifs de présentation distincte.

Chaque marché possède un manager du segment responsable de l'exécution des décisions sur l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance. Les données par segment suivent les mêmes règles d'évaluations que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les éliminations inter-secteurs concernent les ventes inter-compagnies de sociétés d'un secteur vers les sociétés d'un autre secteur.

Les résultats des segments pour les exercices clôturés les 31 décembre 2017 et 2016 sont respectivement détaillés ci-après :

EXERCICE 2017	BELUX	PAYS-BAS	BULGARIE	AUTRES	ELIMINATION INTER-SECTEURS	TOTAL
Ventes externes	129.387	80.960	36.621	42.000	-	288.968
Ventes inter-secteurs	65.503	-	-		-65.503	-
Total des ventes	194.890	80.960	36.621	42.000	-65.503	288.968
Résultat sectoriel	16.734	9.649	6.364	3.870	-	36.617
Éléments non affectés						-3.611
Résultat d'exploitation						33.006
Immobilisations nettes	79.318	94	122.696	33.058		235.166

EXERCICE 2016	BELUX	PAYS-BAS	BULGARIE	AUTRES	ELIMINATION INTER-SECTEURS	TOTAL
Ventes externes	128.800	82.325	-	39.269	-	250.394
Ventes inter-secteurs	50.478	-	-	4	-50.482	-
Total des ventes	179.278	82.325		39.273	-50.482	250.394
Résultat sectoriel	19.196	6.791	-	3.629	-	29.616
Éléments non affectés						-4.528
Résultat d'exploitation						25.088
Immobilisations nettes	72.309	101		33.513		105.923

La mesure de la performance de chaque segment utilisée par la direction du Groupe est le résultat par segment. Le résultat par segment comprend tous les produits et charges qui lui sont directement attribuables ainsi que les produits et charges qui peuvent raisonnablement lui être alloués.

Compte tenu de la concentration des actifs de production en Belgique et de la (quasi)absence d'endettement externe, la Direction du Groupe ne procède pas en interne au suivi des actifs et des passifs par secteur d'opérations.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés à des conditions habituelles de marché, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus du Groupe en 2017 et en 2016 est respectivement ventilée par segment comme suit :

Total des ventes aux clients représentant individuellement plus de 10 % des ventes consolidées					
EXERCICE 2017	BELUX	PAYS-BAS	AUTRES	TOTAL DES CLIENTS INDIVIDUELLEMENT IMPORTANTS	TOTAL GROUPE
Total des ventes	54.522	25.633	-	80.155	288.968
EXERCICE 2016	BELUX	PAYS-BAS	AUTRES	TOTAL DES CLIENTS INDIVIDUELLEMENT IMPORTANTS	TOTAL GROUPE
Total des ventes	54.557	26.623	-	81.180	250.394

Nombre de clients et ventes associées représentant 10 %, ou plus, du **secteur considéré**

EXERCICE 2017	SECTEUR	NOMBRE DE CLIENTS	VENTES
	Benelux	5	133.723
	Autres	3	10.468
	TOTAL	8	144.191
EXERCICE 2016	SECTEUR	NOMBRE DE CLIENTS	VENTES
	Benelux	5	112.721
	Autres	2	9.034
	TOTAL	7	121.755

6. LISTE DES FILIALES ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

6.1. Liste des filiales

Les filiales de Spadel sont les suivantes :

NOM	QUOTE-PART DANS LES DROITS DE VOTE EN % AUX 31 DÉCEMBRE		LOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL	N° TVA
	2017	2016		
Spa Monopole S.A.	100	100	Belgique	BE 420.834.005
Bru-Chevron S.A.	99,99	99,99	Belgique	BE 403.939.672
Spadel Nederland B.V.	100	100	Pays-Bas	NL 007271542B01
Les Grandes Sources de Wattwiller S.A.	100	100	France	FR 96 383 616 307
Les Eaux Minérales de Ribeuville S.A.S.	99,61	99,61	France	FR 18 915 420 236
DEVIN EAD	100		Bulgarie	BG040428304

Spa Monopole S.A. est la principale société de production du Groupe; elle embouteille les produits de la marque Spa. Spa Monopole possède également une succursale en Grande-Bretagne qui fabrique les produits de la marque Brecon et commercialise les produits du Groupe sur le marché britannique.

Bru-Chevron S.A. fabrique les produits de la marque Bru.

Spadel Nederland B.V. commercialise les produits du Groupe Spadel sur le marché néerlandais. La société Les Grandes Sources de Wattwiller fabrique les produits de marque Wattwiller et Jouvence et commercialise les produits du Groupe Spadel sur le marché français.

La S.A. Eaux Minérales de Ribeuville fabrique et commercialise les produits de marque Carola. Enfin, DEVIN EAD produit et distribue des eaux minérales en Bulgarie.

6.2. Participation mise en équivalence

Aux 31 décembre 2017 et 2016, Spadel n'avait pas de participations mises en équivalence.

6.3. Regroupement d'entreprises

Le 10 mars 2017, Spadel a complété l'acquisition de 100 % des titres de participation de DEVIN EAD (« DEVIN »), leader du marché des eaux embouteillées en Bulgarie.

L'acquisition de DEVIN permet au Groupe d'étendre sa position en Europe en constituant un nouveau pilier géographique avec les opérations existantes en Belgique, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe de commercialiser des marques d'eaux naturelles avec une forte position régionale et confirme l'objectif du Groupe d'assurer une croissance rentable et durable.

Les détails de la contrepartie transférée, de l'actif net acquis et du goodwill sont les suivants :

CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE AU 10 MARS 2017 (KEUR)

Trésorerie	114.166
Total de la contrepartie transférée	114.166

ACTIFS ACQUIS ET PASSIFS REPRIS À LA DATE D'ACQUISITION (KEUR)

	JUSTE VALEUR
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.257
Créances commerciales et autres créances	3.241
Stocks	1.743
Autres actifs courants	265
Immobilisations corporelles	13.071
Actifs incorporels	67.204
Autres actifs non courants	228
Passifs	
Dettes commerciales et autres dettes	6.092
Dettes financières	2.580
Passifs d'impôt différé	6.367
Autres passifs non courants	3.729
Actif net identifiable acquis	69.241

La juste valeur des créances commerciales acquises est de 3.145 KEUR. Le montant contractuel brut des comptes clients à recevoir est de 3.488 KEUR, dont un montant de 343 KEUR qui s'avère irrécouvrable.

Les actifs incorporels évalués sont des marques à durée de vie indéterminée, valorisées pour un montant total de 37.921 KEUR, des relations clients, valorisées pour un montant total de 17.712 KEUR ainsi que des concessions valorisées pour un montant total de 11.115 KEUR. La juste valeur des marques a été estimée en mettant en application la méthode de l'allègement au titre des redevances alors que la juste valeur des relations clients et des concessions a été estimée selon une méthode basée sur les coûts.

Le goodwill découlant du regroupement d'entreprises est présenté comme suit :

GOODWILL FINAL

Contrepartie transférée	114.166
Moins : Juste valeur des actifs nets acquis	(69.241)

GOODWILL **44.925**

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 44.9 MEUR. Le goodwill est principalement attribuable à la solide position et à la rentabilité de DEVIN

EAD dans le marché des eaux embouteillées en Bulgarie et aux synergies qui devraient découler de l'acquisition de la nouvelle filiale par la société. Aucun goodwill comptabilisé n'est déductible fiscalement.

Les coûts liés à l'acquisition de DEVIN EAD s'élèvent à 1.679 KEUR et sont inclus dans les autres produits/charges opérationnelles au compte de résultat au cours de la période clôturée le 31 décembre 2017.

Le résultat consolidé du Groupe de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 comprend des ventes d'un montant brut de 41 MEUR (remise non déduite) ou d'un montant net de 37.4 MEUR et un résultat net d'un montant de 5.3 MEUR, générés par les activités de DEVIN EAD. Si ce regroupement d'entreprises avait été effectué le 1^{er} janvier 2017, les ventes consolidées et le résultat net consolidé du Groupe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 se seraient chiffrés à 51.8 MEUR (brut) ou un montant net de 47 MEUR et 6.2 MEUR, respectivement. Le Groupe estime que ces données pro forma représentent une évaluation approximative de la performance financière de l'entreprise regroupée sur une période de douze mois et qu'elles peuvent fournir des points de référence aux fins de comparaison avec la performance financière des périodes futures.

7. ACTIFS INCORPORELS

	GOODWILL	MARQUES	CLIENTÈLE	LOGICIELS	DROITS ET CONCESSIONS	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2016						
Valeur d'acquisition		13.107	7.885	7.449	3.009	31.450
Amortissements et pertes de valeur cumulés		-3.396	-5.635	-5.828	-404	-15.263
Valeur comptable nette		9.711	2.250	1.621	2.605	16.187
Exercice 2016						
Valeur comptable nette à l'ouverture		9.711	2.250	1.621	2.605	16.187
Acquisitions		-	-	121	386	507
Cessions		-	-	-	-428	-428
Transferts de rubrique		-	-	-	-	-
Pertes de valeur		-	-	-	-	-
Amortissements de l'année		-	-300	-688	-36	-1.024
Différences de conversion		-	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la clôture		9.711	1.950	1.054	2.527	15.242
Au 31 décembre 2016						
Valeur d'acquisition		13.107	7.885	7.570	2.967	31.529
Amortissements et pertes de valeur cumulés		-3.396	-5.935	-6.516	-440	-16.287
Valeur comptable nette		9.711	1.950	1.054	2.527	15.242
Exercice 2017						
Valeur comptable nette à l'ouverture		9.711	1.950	1.054	2.527	15.242
Acquisitions		-	-	146	-	146
Regroupement d'entreprise	44.925	36.900	18.730	-	11.574	112.129
Cessions		-	-	-	-	-
Transferts de rubrique		-	-	-	-	-
Pertes de valeur		-	-	-	-	-
Amortissements de l'année		-	-1.628	-795	-545	-2.969
Différences de conversion		-	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la clôture	44.925	46.611	19.052	405	13.556	124.548
Au 31 décembre 2017						
Valeur d'acquisition	44.925	50.007	26.615	7.716	14.541	143.804
Amortissements et pertes de valeur cumulés		-3.396	-7.563	-7.311	-985	-19.256
Valeur comptable nette	44.925	46.611	19.052	405	13.556	124.548

Les postes « Marques » et « Clientèle » reprennent les justes valeurs des marques Wattwiller et Carola ainsi que de la clientèle de ces filiales à leurs dates d'acquisitions, déduction faite des amortissements cumulés y relatifs en ce qui concerne la clientèle, ainsi que des pertes de valeur éventuellement actées. Elles comprennent également les marques et la clientèle associées à la filiale DEVIN. Les marques Wattwiller, Carola et celles associées à DEVIN ont une durée de vie indéfinie et ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement systématique. Un test d'impairment est réalisé annuellement par le Groupe dans le cadre de la clôture annuelle.

Les droits et concessions incluent les droits de concessions, les certificats verts et les droits d'émission de CO₂. À noter que depuis avril 2017, les droits de concessions incluent également les droits de concession des sources minérales de DEVIN pour l'extraction de l'eau minérale jusqu'en 2034.

Les frais de recherche et de développement comptabilisés à charge du compte de résultats s'élèvent à 1.584 KEUR en 2017 (2016 : 3.123 KEUR), dont 667 KEUR sont classés en 'Services et biens divers' (2016 : 2.847 KEUR), 917 KEUR en 'Frais de personnel' (2016 : 276 KEUR).

La recherche et développement concerne principalement le développement et la formulation de nouveaux produits (eaux aromatisées, limonades, etc.) ainsi que le packaging et l'industrialisation des produits.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MATÉRIEL INDUSTRIEL	MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT	AUTRES IMMOBILIS CORPORELLES	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2016					
Valeur d'acquisition	96.555	172.081	8.274	36.083	312.993
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-62.629	-132.483	-6.339	-17.430	-218.881
Valeur nette	33.926	39.598	1.935	18.653	94.112
Exercice comptable 2016					
Valeur nette à l'ouverture	33.926	39.598	1.935	18.653	94.112
Acquisitions	678	4.256	411	3.735	9.080
Cessions	-366	24	-	-	-342
Transferts de rubrique	1.333	14.445	-	-15.778	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Amortissements	-2.101	-8.271	-604	-587	-11.563
Différences de conversion	-146	-458	-2	-	-606
Valeur nette à la clôture	33.324	49.594	1.740	6.023	90.681
Au 31 décembre 2016					
Valeur d'acquisition	98.200	190.806	8.685	24.040	321.731
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-64.876	-141.212	-6.945	-18.017	-231.050
Valeur nette	33.324	49.594	1.740	6.023	90.681
Exercice comptable 2017					
Valeur nette à l'ouverture	33.324	49.594	1.740	6.023	90.681
Acquisitions	1.669	6.433	507	12.380	20.989
Regroupement d'entreprise	3.572	6.324	3.165	10	13.071
Cessions	-41	-36	-	-139	-216
Transferts de rubrique	222	1.776	-	-1.998	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Amortissements	-2.262	-9.089	-1.010	-1.406	-13.767
Différences de conversion	-30	-110	-	-	-140
Valeur nette à la clôture	36.454	54.892	4.402	14.869	110.618
Au 31 décembre 2017					
Valeur d'acquisition	103.622	205.303	12.357	34.293	355.574
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-67.167	-150.411	-7.955	-19.423	-244.956
Valeur nette	36.454	54.892	4.402	14.869	110.618

Les nouveaux investissements (20.989 KEUR) concernent essentiellement des achats de casiers, la mise à niveau de la ligne PET à Spa Monopole, l'installation d'une nouvelle ligne pour les produits finis gazeux jusqu'à 50cl, la mise aux normes du système d'incendie de Spa Monopole.

Les « autres immobilisations corporelles » concernent essentiellement les casiers et bouteilles ainsi que les investissements en cours.

Les transferts de rubriques concernent des actifs mis en service et donc reclassés des investissements en cours.

Montants comptabilisés au compte de résultats au titre de location dans la rubrique 'Services et biens divers' :

	31/12/2017	31/12/2016
Terrains et bâtiments	1.993	1.126
Matériel d'exploitation	3.644	3.325
Mobilier et matériel roulant	1.772	1.765

La rubrique 'Services et biens divers' comprend également un montant de 6.716 KEUR de charges d'entretien et de réparations sur immobilisations corporelles (5.491 KEUR en 2016).

Certains emprunts bancaires et dettes de locations sont garantis par des terrains et des bâtiments ainsi que par du matériel industriel (annexe 27).

9. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales et autres créances s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales brutes	50.003	44.536
Moins : réductions de valeur sur créances douteuses	-900	-519
Créances commerciales nettes	49.103	44.017
Charges à reporter	1.271	1.376
Autres créances	4.777	4.928
Total	55.151	50.321
Moins : partie non courante	-116	-17
Partie courante	55.035	50.304

Les autres créances incluent la TVA à récupérer pour un montant de 3.219 KEUR (2016 : 3.319 KEUR). Elles contiennent également, des dépôts bancaires auprès de tiers à titre de garantie pour couvrir l'obligation des paiements futurs de la redevance concernant les accords de concession de sa filiale DEVIN ainsi que de ses engagements pour la protection des sources d'eau contre l'épuisement et la pollution des ressources minérales.

Toutes les créances non courantes sont recouvrables dans les cinq ans à partir de la date de clôture.

La valeur comptable des créances non courantes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

La valeur nominale des créances faisant l'objet de réductions de valeur individuelles s'élève globalement à 1.167 KEUR. D'après nos estimations, une partie de ces créances devrait être recouvrée. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2017	31/12/2016
3 à 6 mois	748	284
Plus de 6 mois	419	461
TOTAL	1.167	745

Les créances clients échues depuis moins de trois mois ne sont pas considérées comme étant à risque. Au 31 décembre 2017, des créances d'un montant de 12.478 KEUR (2016 : 6.408 KEUR) étaient échues mais non réduites de valeur. Ces créances se rapportent à des clients pour lesquels il n'y a pas d'historique récent de défaillance. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2017	31/12/2016
Moins de 3 mois	11.749	6.752
Plus de 3 mois	729	-344
TOTAL	12.478	6.408

La variation de cet en-cours est notamment expliquée par l'intégration des activités de DEVIN EAD (2.8 MEUR).

La qualité du crédit des créances clients qui ne sont ni échues ni réduites de valeur peut être évaluée par référence aux données historiques des contreparties.

CRÉANCES CLIENTS	31/12/2017	31/12/2016
Contreparties sans notation indépendante		
Groupe 1	-	-
Groupe 2	36.358	37.383
Groupe 3	-	-
Créances clients non échues et non réduites de valeur	36.358	37.383

Groupe 1 - nouveaux clients (moins de 6 mois).

Groupe 2 - clients existants (plus de 6 mois) sans historique de défaut de paiement.

Groupe 3 - clients existants (plus de 6 mois) avec historique de défaut de paiement.

Aucune renégociation des délais de paiement n'a eu lieu en cours d'année concernant les créances non réduites de valeur.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable des créances. Le Groupe ne détient aucune garantie significative sur ces créances.

Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur créances :

	2017	2016
Au 1 ^{er} janvier	519	444
Dotations aux réductions de valeur	381	78
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	-	-
Reprises de réductions de valeur	-	-3
Au 31 décembre	900	519

La dotation et la reprise des réductions sur créances douteuses sont comptabilisées en 'Autres produits/ (charges) opérationnels' dans le compte de résultats. Le poste « autres créances » ne comporte pas d'actif réduit de valeur.

10. STOCKS

Les stocks se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières et consommables bruts	13.360	10.503
Réductions de valeur sur stock (essentiellement les approvisionnements de Spa Monopole)	-1.400	-1.432
Matières premières et consommables	11.960	9.071
Produits finis et en-cours de fabrication	8.076	5.808
Réduction de valeur sur stock	-113	-5
Acomptes versés	-	-
TOTAL	19.923	14.874

Les montants suivants relatifs à la rubrique stocks influencent le compte de résultats des exercices 2017 et 2016 :

	2017	2016
Variation des stocks de matières premières et consommables (inclus dans les 'Approvisionnements et marchandises')	2.600	146
Regroupement d'entreprise	299	-
Écart de conversion	-42	-87
TOTAL	2.857	59
Variation des stocks de produits finis et en-cours de fabrication	2.268	1.941
Réductions de valeur (inclus dans les 'Autres produits/(charges) opérationnels')	76	103

11. ACTIFS FINANCIERS

11.1. Actifs financiers destinés à la vente

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	15	15
Augmentations/(Diminutions)	2	-
Pertes de valeur	-	-
Solde au 31 décembre	17	15

Les actifs sont essentiellement représentés par des parts sociales de l'École liégeoise de Management ainsi que des participations dans Fost Plus.

11.2. Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Néant

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

12.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes à terme (3 mois au plus)	29.290	33.688
Fonds monétaires (titres de placements à revenus non fixes)	9.034	9.034
Papier commercial	-	-
Liquidités	42.420	73.352
TOTAL	80.744	116.054

Le taux d'intérêt effectif moyen sur les comptes à terme est de 0,0 % (2016 : 0,0 %). Ces dépôts à terme (3 mois au plus) ont une échéance moyenne proche de 1 mois en 2017 et en 2016.

Au sein du tableau consolidé des flux de trésorerie, la situation nette de trésorerie se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80.744	116.054
Découverts bancaires (annexe 15)	-	-
TOTAL	80.744	116.054

Les placements sur les comptes à terme au 31 décembre 2017 sont effectués auprès de banques avec une notation indépendante égale ou supérieure à A.

12.2. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

	Dettes de location-financement à court terme	Dettes de location-financement à long terme	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	TOTAL
Dettes nettes au 1^{er} janvier 2016					
Acquisitions - location-financement et avantages locatifs					
Flux de trésorerie					
Autres mouvements sans incidence sur la trésorerie					
Dettes nettes au 31 décembre 2016					
Acquisitions - location-financement et avantages locatifs			20.032	56.000	76.032
Flux de trésorerie			-8.612	-3.500	-12.112
Intégration DEVIN			2.580		2.580
Autres mouvements sans incidence sur la trésorerie					
Dettes nettes au 31 décembre 2017			14.000	52.500	66.500

13. CAPITAL

Le nombre d'actions se détaille comme suite :

	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 2016	4.150.350
Mouvement 2016	-
Au 31 décembre 2016	4.150.350
Mouvement 2017	-
Au 31 décembre 2017	4.150.350

Le capital social de Spadel S.A. au 31 décembre 2017 est représenté par 4.150.350 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital social est resté inchangé à 5.000 KEUR.

La société n'a pas émis d'actions privilégiées ni de plan d'options sur ses actions.

14. RÉSERVES CONSOLIDÉES

Les réserves consolidées du Groupe d'un montant de 157.260 KEUR au 31 décembre 2017 incluent une réserve légale de 500 KEUR relative à Spadel SA et des réserves légales relatives à ses filiales pour un montant de 2.322 KEUR. En vertu du code des sociétés, la réserve légale doit atteindre au minimum 10% du capital social. Tant que ce niveau n'est pas atteint, un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices nets de l'exercice (déterminés en application du code des sociétés belges) doit être affecté à la formation de ce fonds de réserve. Le niveau actuel de la réserve légale est suffisant par rapport à ce prescrit légal. En conséquence, aucune dotation n'est actuellement nécessaire. Les réserves légales sont indisponibles.

Les réserves consolidées du Groupe au 31 décembre 2017 comprennent également d'autres réserves indisponibles pour un montant de -1.695 KEUR.

Les réserves consolidées du Groupe incluent en outre un montant de 11.286 KEUR net d'impôts au 31 décembre 2017 relatif à des réserves immunisées correspondant essentiellement à des plus-values réalisées antérieurement en exonération d'impôt. Ces réserves immunisées devraient engendrer le paiement d'un impôt en cas de distribution. Cet impôt est comptabilisé en dettes d'impôts différés au 31 décembre 2017 (annexe 17).

Les réserves consolidées incluent également des réserves de Groupe d'un montant de 144 MEUR constituées via les résultats antérieurs.

15. DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2017	31/12/2016
Non courantes		
Dettes relatives au regroupement d'entreprise	52.500	-
Dettes relatives aux accords de concession	-	-
TOTAL	52.500	-
Courantes		
Contrat de financement	-	-
Dettes relatives au regroupement d'entreprise	14.000	-
Dettes de location-financement (annexe 15.2)	-	-
	14.000	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	66.500	-

La dette relative aux accords de concession revêt de l'obligation de DEVIN concernant les redevances futures reliées aux droits de concession des sources minérales, lesquels DEVIN a l'obligation de payer pour une période définie.

15.1. Informations diverses

L'échéancier des dettes financières non courantes se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Entre 1 et 2 ans	28.000	-
Entre 2 et 5 ans	24.500	-
A plus de 5 ans	-	-
TOTAL	52.500	-

Les taux d'intérêt effectifs à la date de clôture sont les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Découverts bancaires	-	-
Emprunts bancaires	1,05 %	-
Dettes de location-financement	-	-

La dette financière court terme et long terme est liée à l'acquisition de DEVIN, un emprunt global de 70.000 KEUR a été contracté pour une durée de 5 ans à un taux fixe de 1,05 %.

Les valeurs comptables des dettes financières courantes et non-courantes constituent une bonne approximation de leur juste valeur.

Les valeurs comptables des dettes financières sont libellées dans les monnaies suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
euro	66.500	-
Livre sterling	-	-
BGN	-	-
TOTAL	66.500	-

Les lignes de crédit du Groupe (18.153 KEUR) ont une échéance indéterminée. Le taux d'intérêt y afférent est déterminé au moment de l'utilisation de ce crédit.

Les lignes de crédit non utilisées par Spadel s'élèvent à 15.680 KEUR au 31 décembre 2017 (2016 : 15.151 KEUR).

Les lignes de crédit utilisées sont des garanties octroyées en faveur de l'administration des Douanes et Accises et en faveur d'une banque à concurrence de 2.473 KEUR.

16. DETTES POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Le personnel des entités belges, néerlandaise et française bénéficie d'avantages à la retraite, sous forme de rentes ou de capital. Il s'agit soit de plans du type « but à atteindre », soit de plans du type « cotisations définies ».

En Belgique, pour les entités Spadel SA, Spa Monopole SA (division belge) et Bru-Chevron SA, les plans de pension « employés » sont de deux types, à savoir (i) un plan « but à

atteindre » pour toutes les personnes entrées avant le 1^{er} mai 2000 et ayant souhaité conserver ce type de plan et (ii) un plan « cotisations définies » pour les autres employés (« plan 2000 »). Les ouvriers bénéficient tous d'un plan limité de type « but à atteindre ».

Aux Pays-Bas et au sein de la succursale de Spa Monopole (Spadel UK), nous relevons l'existence d'un plan de type « cotisations définies » pour l'ensemble des effectifs.

Enfin, les entités françaises (Wattwiller et Carola) accordent des primes de médaille du travail (avantages à long terme).

Parmi les 1.351 travailleurs dans le Groupe, un total de 531 travailleurs est couvert dans les plans de type « but à atteindre » (pour les entités belges et françaises). Cette population fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2017 basée sur des calculs actuariels établis conformément à la norme IAS 19R.

Pour le personnel belge non couvert dans le plan de type « but à atteindre », le plan mis en place (« plan 2000 ») est de type « cotisations définies » et fait l'objet de versements auprès de l'assureur Groupe. Le rendement minimum statutaire garanti par ce plan est conforme au rendement repris dans la loi relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale du 28 avril 2003 prévoyant des taux de rendement de référence égal à 3,75 % pour les cotisations employés et égal à 3,25 % pour les cotisations employeurs jusqu'au 31 décembre 2015 et de 1,75 % depuis le 1^{er} janvier 2016 (tant pour les cotisations employeurs que les cotisations employés).

Depuis l'exercice 2016, Spadel a décidé d'évaluer l'engagement de pension pour les plans de type « cotisations définies » pour les 3 entités belges et ce, suivant la méthode actuarielle prescrite par IAS 19R (« projected unit credit method »). Ce calcul a eu pour effet de reconnaître un engage-

ment complémentaire de pension au 31 décembre 2017 pour un montant de 79 KEUR (1.209 KEUR en 2016). Cette provision a été comptabilisée via le compte de résultats pour 234 KEUR et via un impact dans les autres éléments du résultat global pour -155 KEUR (principalement suite au changement du taux d'actualisation).

Tant le plan de type « but à atteindre » que le plan de type « cotisations définies » font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode « project unit credit method » prescrite par IAS 19R. À fin 2017, Spadel a fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans le calcul de la dette IAS 19R. Ce calcul est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées aux différentes dates de clôture, compte tenu de facteurs macroéconomiques en vigueur aux dates concernées, et des caractéristiques spécifiques des différents plans évalués. Elles représentent la meilleure estimation de Spadel pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des marchés et des statistiques disponibles.

Enfin, nous relevons des régimes de prépensions sont en place en Belgique (avantages fin de contrat de travail).

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	2017	2016
Avantages postérieurs à l'emploi (IAS 19R - plans but à atteindre)	4.789	4.577
Regroupement d'entreprise	214	
Avantages postérieurs à l'emploi (IAS 19R - plans à cotisation définie)	1.287	1.209
Indemnités de fin de contrat de travail	2.196	2.288
Autres avantages à long terme	133	232
TOTAL	8.619	8.306
Moins partie courante	-954	-591
Partie non courante	7.665	7.715

16.1. Avantages postérieurs à l'emploi - engagements de pensions

Le total des primes versées dans le cadre des **plans du type** « cotisations définies » s'élève pour l'ensemble du Groupe à 1.914 KEUR (2016 : 1.364 KEUR). La majeure partie de cette charge couvre toutefois les employés travaillant pour les entités belges du Groupe.

En ce qui concerne les **plans du type** « but à atteindre », les informations sont les suivantes, la Belgique représentant la quasi-totalité des engagements de ce type (4.789 KEUR à fin 2017) :

MONTANTS COMPTABILISÉS À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2017	2016
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	12.500	10.999
Juste valeur des actifs à la clôture	-7.711	-6.422
Déficit (excédent) du régime	4.789	4.577
Écarts actuariels nets non comptabilisés		
Passif dans l'état de la situation financière	4.789	4.577

MONTANTS COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	666	462
Coût financier	45	64
Frais administratifs	40	36
Coût des services passés		
Écarts actuariels	5	19
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel (annexe 21)	756	581

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURE DE LA VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION	2017	2016
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	10.999	10.490
Coût des services passés	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	495	462
Coût financier	107	166
Cotisations effectuées par les participants au régime	28	32
Prestations servies	-307	-740
Réductions & règlements	-	-
Écarts actuariels	1.090	645
Taxes	-76	-65
Impact du changement d'hypothèses	164	9
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	12.500	10.999

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS	2017	2016
Juste valeur des actifs à l'ouverture	6.422	6.446
Rendement attendu des actifs du régime	61	102
Cotisations effectuées par l'employeur	643	546
Cotisations effectuées par les participants au régime	28	32
Prestations servies	-298	-729
Liquidations		
Écarts actuariels	971	126
Taxes	-76	-65
Frais d'administration	-40	-36
Juste valeur des actifs à la clôture	7.711	6.422

	2017	2016
Rendement effectif des actifs du régime	1.034	228

VARIATIONS DES DETTES INSCRITES AU PASSIF DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2017	2016
Passif dans l'état de la situation financière à l'ouverture	4.577	4.044
Total de la charge imputée au compte de résultat	756	580
Cotisations effectuées par l'employeur	-655	-546
Impact des autres éléments du résultat global (OCI)	111	499
Passif à l'état de la situation financière à la clôture	4.789	4.577

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES (PONDÉRÉES) :	2017	2016
Taux d'actualisation	0,60-1,30 %	0,60-1,35 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime	0,60-1,30 %	0,60-1,35 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,25-1,20 %	0,25-1,20 %
Taux d'inflation	1,75-1,80 %	1,75-1,80 %
Tables de mortalité	(MR/FR - 5ans pour la Belgique)	(MR/FR pour la Belgique)
Durée de vie active moyenne résiduelle attendue	12,88	12,63

Le taux d'actualisation utilisé pour les plans de pension des employés est de 0,6 % (0,6 % en 2016), et celui utilisé pour les plans de pension des ouvriers est de 1,30 % (1,35 % en 2016). Si le taux utilisé diminuait de 0,5 %, la dette pour avantages au personnel du Groupe augmenterait de 577 KEUR. Si le taux utilisé augmentait de 0,5 %, la dette pour les avantages au personnel du Groupe diminuerait de 620 KEUR.

Les cotisations à verser aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont estimées à 643 KEUR.

Le montant total reconnu dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice 2017 sur les plans IAS 19R s'élève à 111 KEUR.

En ce qui concerne les **plans du type « contribution définie »**, les informations sont les suivantes, la Belgique représentant la totalité des engagements de ce type (1.287 KEUR à fin 2017) :

	ACTIF	PASSIF	TOTAL
01/01/2017	0	0	0
Comptes de résultats			
Coût des services rendus	951	-1.174	-223
Coûts financiers	132	-143	-11
Sous-total compte de résultats	1.083	-1.317	-234
Gain/(perte) - autres éléments du résultat global			
Impact provision ouverture	9.201	-10.410	-1.209
Taxes	-103	103	0
Changements d'hypothèses actuarielles		156	156
Sous-total autres éléments du résultat global	9.098	-10.151	-1.053
31/12/2017	10.181	-11.468	-1.287

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES (PONDÉRÉES)

	2017	2016
Taux d'actualisation	1,30-1,45 %	1,35-1,50 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime	1,30-1,45 %	1,35-1,50 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	1,20 %	1,20 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %
Tables de mortalité	(MR/FR 5 ans pour la Belgique)	(MR/FR pour la Belgique)
Durée de vie active moyenne résiduelle attendue	16,06	14,04

16.2. Engagements de prépension

Des engagements de prépension sont prévus en Belgique par le biais de Conventions Collectives de Travail. La dette suivante concerne le personnel ayant accepté la prépension :

ENGAGEMENTS DE PRÉPENSION	2017	2016
Valeur de l'obligation des indemnités de fin de contrat de travail à l'ouverture	2.288	3.511
Mouvements de provision (annexe 21)	-92	-1.273
Valeur de l'obligation des indemnités de fin de contrat de travail à la clôture	2.196	2.288
Moins : partie courante	-954	-681
Partie non courante	1.842	1.697

16.3. Autres avantages à long terme

Un bonus à long terme est comptabilisé au niveau du Groupe (133 KEUR).

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	2017	2016
Valeur de l'obligation des avantages à long terme à l'ouverture	0	0
Indemnités provisionnées (versées) par l'employeur	133	232
Valeur de l'obligation des avantages à long terme à la clôture	133	232

17. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

IMPÔTS DIFFÉRÉS	31/12/2017	31/12/2016
Actif d'impôts différés	539	-
Passifs d'impôts différés	-23.150	-21.575
TOTAL	22.611	21.575

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	21.575	21.750
Regroupement d'entreprise	6.367	-
Charge/(Crédit) dans le compte de résultats	-5.029	674
Imputation directe dans les autres éléments du résultat global	-302	-849
Solde au 31 décembre	22.611	21.575

Situation des impôts différés par nature (+ actif, - passif)	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
Pertes fiscales récupérables	-	-	-
Regroupement d'entreprise	-6.367	-	6.367
Élimination marge sur stock	115	179	64
Provision pensions IAS 19R	271	390	119
Immobilisations incorporelles et corporelles	-13.593	-16.894	-3.301
Réserves immunisées	-3.757	-5.209	-1.452
Autres (dont subsides, provisions et taxations étalées)	720	-41	-761
Situation nette d'impôts différés	-22.611	-21.575	1.036

Des actifs d'impôts différés sont reconnus lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales récupérables existantes à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés actés à fin 2017 sont relatifs à la différence du timing des amortissements de notre succursale anglaise.

18. DETTES COMMERCIALES

La situation à la date de clôture des dettes commerciales se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	35.433	30.129
Factures à recevoir, notes de crédits à établir	11.906	9.035
Redevances communales à payer	1.813	2.032
Ristournes et promos à accorder	12.574	12.365
Autres	308	255
TOTAL	62.034	53.816

Les variations des dettes commerciales sont principalement expliquées par l'acquisition de la société DEVIN EAD.

Les ristournes commerciales et promos à accorder représentent les montants provisionnés servant à couvrir les engagements commerciaux du Groupe Spadel vis-à-vis de ses clients. Ces dettes ont été estimées sur base des données contractuelles, des volumes de ventes réalisés durant l'exercice et tient compte des flux de facturation déjà établis en cours d'année.

19. AUTRES DETTES

La situation à la date de clôture des autres dettes se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Subsides en capital	1.590	1.753
Produits à reporter	264	308
Charges à imputer	479	432
Dettes diverses	6.645	2.676
TOTAL	8.978	5.169
Moins : partie courante	-3.953	-3.472
Partie non courante	5.025	1.697

Les subsides en capital sont liés aux investissements en immobilisations corporelles sur le site de Spa Monopole.

Les dettes diverses reprennent essentiellement la TVA (405 KEUR en 2017 contre 107 KEUR en 2016), d'autres taxes à payer (1.887 KEUR en 2017 contre 1.956 KEUR en 2016), un engagement relatif à la concession de DEVIN pour 4.077 KEUR.

La variation est essentiellement liée à l'impact de la dette de concession de DEVIN.

20. PROVISIONS

La situation à la date de clôture des provisions se présente comme suit :

	REMISE EN ÉTAT DE SITES	AUTRES	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2017	216	-	216
Comptabilisé au compte de résultats consolidé :			
- Augmentation des provisions	50	58	108
- Reprises de montants inutilisés	-	-	-
- Utilisations durant l'exercice	-50	-	-50
- Regroupement d'entreprise	-	106	106
Au 31 décembre 2017	216	164	380

	REMISE EN ÉTAT DE SITES	AUTRES	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2016	216	69	285
Comptabilisé au compte de résultats consolidé :			
- Augmentation des provisions	27	-	27
- Reprises de montants inutilisés	-27	-	-27
- Utilisations durant l'exercice	-	-69	-69
Au 31 décembre 2016	216	-	216

Les provisions au 31 décembre 2017 sont classées en dettes courantes pour 240 KEUR et en dettes non courantes pour 140 KEUR (le cash outflow interviendra dans une période de 1 à 5 ans).

La provision pour remise en état de sites concerne la réhabilitation de sites appartenant à Bru-Chevron S.A. et Spa Monopole.

21. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se ventilent comme suit :

	2017	2016
Salaires et rémunérations, incluant des indemnités de licenciement de 1.203 KEUR (2016 : 585 KEUR)	44.217	37.445
Charges de sécurité sociale	10.548	8.895
Pensions - avantages de type «cotisations définies»	1.914	1.411
Pensions - avantages de type «but à atteindre» (annexe 16.1)	752	580
Charges de prévisions	414	498
Utilisation de provisions prévisions (annexe 16.2)	499	-1.273
Autres	3.703	4.662
TOTAL	62.047	52.218

L'effectif moyen du personnel s'élevait à 1,125 personnes en 2017 (dont 618 ouvriers et 507 employés) et à 758 personnes en 2016 (dont 446 ouvriers et 312 employés).

22. AUTRES PRODUITS/(CHARGES) OPÉRATIONNELS

Les autres produits (charges) opérationnels se ventilent comme suit :

	2017	2016
Vente d'articles publicitaires et divers	746	248
Déchets vendus	131	179
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles ¹	1.174	59
Subsides	183	203
Locations diverses	39	248
Frais récupérés et autres produits opérationnels ²	5.668	7.135
Autres impôts et taxes ³	-3.034	-3.032
Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-138	-
Autres charges opérationnelles (dont pertes sur emballages étrangers, quotas de CO ₂ et réductions de valeur)	-794	-1.099
TOTAL	3.975	3.941

¹ La plus-value est relative à la vente d'une propriété détenue par Spa Monopole (Bronromme).

² Dont profit fiscal sur cautions, sinistres récupérés et dispense de précompte professionnel employés et ouvriers.

³ Les autres impôts et taxes concernent essentiellement le précompte immobilier, les taxes provinciales ainsi que les accises sur boissons.

Les autres produits et charges opérationnels de 2017 comprennent une perte de 136 KEUR relative à une réévaluation du nombre de bouteilles et casiers consignés en clientèle. Cette réévaluation avait conduit le Groupe à reconnaître une perte de 101 KEUR en 2016 (annexe 4.2.).

23. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers se détaillent comme suit :

	2017	2016
Produits d'intérêt	96	211
Profits de change et écarts de conversion	16	26
Autres produits financiers	277	618
Écart de conversion positifs	-	-
TOTAL	389	855

En 2016, Spa Monopole avait récupéré des intérêts moratoires sur récupération de précompte pour un montant de 175 KEUR.

24. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières se ventilent comme suit :

	2017	2016
Charge d'intérêts sur emprunts bancaires	1.146	-
Pertes de change sur transactions en devises - net	206	175
Autres charges financières	482	70
Frais financiers sur engagements pensions	24	70
Réduction de valeur actifs circulants	21	2
Écarts de conversion négatifs	-	38
TOTAL	1.879	355

Les charges financières sont impactées par l'emprunt relatif au regroupement d'entreprise.

25. IMPÔTS

La charge d'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

	2017	2016
Impôts courants	10.135	7.697
Impôts différés (annexe 17)	-5.029	673
Charge fiscale totale	5.106	8.370

La charge fiscale sur le résultat avant impôts de Spadel diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition belge, applicable à la maison-mère du Groupe Spadel. L'analyse est la suivante :

	2017	2016
Bénéfice/(perte) avant impôts	31.516	25.588
Impôts calculés sur base du taux d'imposition belge (33,99 %)	10.712	8.697
Effet des intérêts notionnels	-29	-447
Effet du taux d'imposition dans les filiales étrangères	-2.248	-406
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	563	493
Effet de la double taxation des dividendes en provenance des filiales	518	62
Ajustement au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures (relatif à des contrôles fiscaux)	-52	-22
Impôts différés actifs sur Spadel UK	-445	63
Impact impôts différés stock promotionnel	77	-
Tax Shelter	-24	-24
Impact réduction taux imposition impôts différés - Belgique	-4.117	-
Autres	-151	-46
Charge fiscale totale	5.106	8.370

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 5,1 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2016.

Cette diminution de la charge d'impôt résulte essentiellement de la diminution des impôts différés suite à la réforme de l'impôt des sociétés abaissant le taux de base de 33 % à 29 % en 2018 et 2019, et à 25 % à partir de 2020.

Le taux moyen d'imposition du Groupe diminue également suite à l'intégration des résultats bulgares soumis à un taux d'imposition de base plus faible qu'en Belgique.

La hausse des dividendes des sociétés françaises ainsi que le dividende payé par la société DEVIN explique l'augmentation de l'effet de la double taxation des dividendes en provenance des filiales.

26. PASSIFS LATENTS ET ACTIFS LATENTS

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas de passifs ni d'actifs latents significatifs.

27. DROITS ET ENGAGEMENTS

27.1. Engagements d'acquisitions d'immobilisations

Le Groupe a contracté des dépenses en investissements d'immobilisations corporelles non encore réalisées au 31 décembre 2017 pour un montant de 3.924 KEUR (2016 : 1.674 KEUR).

27.2. Engagements résultant de contrats de location dans lesquels Spadel est le preneur

Ainsi que renseigné en annexe 8, Spadel a contracté plusieurs contrats de location de bâtiments, matériel industriel et de matériel roulant.

Les contrats principaux concernent la location des panneaux solaires à Spa Monopole (pour lequel il existe une option d'achat) ainsi que la location des voitures.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de location simples non-résiliables se ventilent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
A moins d'un an	3.429	3.334
De 1 à 5 ans	3.734	4.172
Plus de 5 ans	371	786
TOTAL	7.534	8.292

27.3. Garanties octroyées

Des garanties bancaires ont été données en faveur de l'Administration des Douanes et Accises et en faveur d'une banque à concurrence de 2.473 KEUR (2016 : 1.543 KEUR).

28. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

28.1. Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations des membres du Comité Exécutif s'élèvent à :

	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	2.540	2.346
Autres avantages à long terme	323	310
TOTAL	2.863	2.656

Les primes d'assurances groupe versées en 2017 s'élèvent à 83 KEUR.

Les rémunérations totales des administrateurs de Spadel SA s'élèvent à 1.363 KEUR en 2017 (2016 : 1.517 KEUR).

Le Groupe Spadel est composé de Spadel SA et des filiales reprises à la note 6.1. ci-dessus. L'ensemble des états financiers de ces sociétés sont intégrés dans les états financiers consolidés de Spadel SA., société mère, entreprise consolidante.

L'ensemble des sociétés du Groupe entretient ou peut entretenir des relations avec les autres entités comme suit :

- Relations « clients-fournisseurs » dans le cadre d'échanges de services ou de fournitures de produits dans le cadre de la vente ou la distribution des produits Spadel par les autres filiales du Groupe.
- Relations « prêteur-emprunteur » quand une société a un besoin de trésorerie, lorsqu'une autre société est en surplus. Le but est d'optimiser la trésorerie sur l'ensemble du Groupe.

Spadel SA détient 100 % de l'ensemble de ses filiales qui sont des parties liées.

Toutes les transactions et tous les comptes intercompagnies entre les sociétés du Groupe, qui sont des entités liées, sont éliminés au cours de la consolidation et dans les états financiers consolidés du Groupe.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Néant

30. RÉSULTAT PAR ACTION

30.1. Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Spadel par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2017	2016
Bénéfice/(perte) revenant aux actionnaires	26.410	17.218
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	4.150	4.150
Résultat de base par action (EUR par action)	6,36	4,15

30.2. Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif, et en ajustant si nécessaire aussi le numérateur. Spadel n'a pas émis de titre ayant un effet potentiellement dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

31. DIVIDENDE PAR ACTION

Les dividendes versés en 2017 et 2016 se sont élevés respectivement à 6.641 KEUR (1,60 EUR brut ou 1,12 EUR net par action) et à 6.641 KEUR (1,60 EUR brut ou 1,17 EUR net par action). Un dividende de 1,80 EUR brut et 1,26 EUR net par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, représentant une distribution totale de 7.471 KEUR, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 juin 2018. Cette proposition de distribution n'est pas comptabilisée en dettes dans les états financiers au 31 décembre 2017.

32. ÉMOLUMENTS DU COMMISSAIRE ET DES PERSONNES QUI LUI SONT LIÉES

Émoluments du commissaire

32.1. Emoluments consolidés du commissaire pour la révision des comptes 2017 (dont EUR 75.307 au niveau de la maison-mère Spadel SA) : 122.378

32.2. Émoluments consolidés pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du Groupe par le commissaire (en EUR) :

- autres missions d'attestation : 10.000
- missions de conseils fiscaux : -
- autres missions extérieures à la mission révisoriale : -

Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié

32.3. Émoluments afférents aux mandats du commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du Groupe (en EUR) : 44.200

32.4. Émoluments consolidés pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du Groupe par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié (en EUR) :

- autres missions d'attestation : -
- missions de conseils fiscaux : 1.650
- autres missions extérieures à la mission révisoriale : -



COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS DE SPADEL SA, PRÉPARÉS SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

1. BILAN ABRÉGÉ AU 31 DÉCEMBRE, EN 000 EUR

Les comptes annuels de Spadel S.A. sont présentés ci-après dans un schéma abrégé. Conformément au Code des Sociétés, les comptes annuels de Spadel S.A. et le rapport de gestion ainsi que le rapport du Commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles sur demande à :
Spadel S.A., Avenue des Communautés 110,
1200 Bruxelles.

Le Commissaire a exprimé une opinion sans réserve sur les comptes annuels de Spadel S.A.

COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS	2017	2016
Actif		
Actifs immobilisés	130.157	24.707
II. Immobilisations incorporelles	333	956
III. Immobilisations corporelles	1.092	1.385
IV. Immobilisations financières	128.732	22.366
Actifs circulants	134.846	174.688
V. Créances à plus d'un an	-	-
VII. Créances à un an au plus	68.988	70.963
VIII. Placements de trésorerie	34.824	34.820
IX. Valeurs disponibles	29.705	67.836
X. Comptes de régularisation	1.329	1.069
TOTAL DE L'ACTIF	265.003	199.395
Passif		
Capitaux propres	141.934	127.349
I. Capital	5.000	5.000
IV. Réserves	128.262	115.518
V. Bénéfice reporté	8.672	6.831
Provisions et impôts différés	396	255
VII. Provisions pour risques et charges	396	255
Dettes	122.673	71.791
VIII. Dettes à plus d'un an	52.500	-
IX. Dettes à un an au plus	69.626	71.160
X. Comptes de régularisation	547	631
TOTAL DU PASSIF	265.003	199.395

2. COMPTES DE RÉSULTATS ABRÉGÉS, EN 000 EUR

COMPTE DE RÉSULTAT ABRÉGÉ	2017	2016
I. Ventes et prestations	154.699	153.320
II. Coût des ventes et prestations	-142.360	-140.828
III. Bénéfice d'exploitation	12.339	12.492
IV. Produits financiers	15.284	3.208
V. Charges financières	1.256	68
VI. Bénéfice courant avant impôts	26.367	15.632
VII. Produits exceptionnels	-	-
VIII. Charges exceptionnelles	-	-
IX. Bénéfice avant impôts	26.367	15.632
X. Impôts	-4.312	-4.036
XI. Bénéfice de l'exercice	22.055	11.596
XII. Prélèvements/(transferts) sur/aux réserves immunisées	-744	-744
XIII. Bénéfice à affecter	21.311	10.852

3. ÉTAT DU CAPITAL

CAPITAL SOCIAL	MONTANT EN 000 EUR	MONTANT EN 000 EUR
1. Capital souscrit		
• Au terme de l'exercice précédent	5.000	5.000
• Augmentation de capital		
• Au terme de l'exercice	5.000	5.000
2. Représentation du capital		
Catégories d'actions		
• Parts sociales sans désignation de valeur nominale	5.000	5.000
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
• Nominatives	3.880.625	3.873.502
• Dématérialisées	269.725	276.848

G. Structure de l'actionnariat au 31.12.2017

	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE D' ACTIONS
1. Finances & Industries S.A. - Bruxelles	3.861.187	3.861.187
Société contrôlée en droit par : Société de participation financière Guyan (Luxembourg)		



DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Marc du BOIS, CEO Spadel Group et Didier DE SORGHER, Group Finance Director, déclarent qu'à leur connaissance:

- a) les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2017, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS »), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée, et des résultats consolidés de la société Spadel S.A. et de ses filiales comprises dans la consolidation;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Bruxelles, le 22 mars 2018

DIDIER DE SORGHER
Group Finance Director

MARC DU BOIS
CEO Spadel Group



Ernst & Young
 Réviseurs d'Entreprises
 Bedrijfsrevisoren
 De Nederlands 2
 B - 1831 Diegem
 Tel: +32 (0)2 774 91 11
 Fax: +32 (0)2 774 90 90
 ey.com



Rapport du commissaire du 23 avril 2018 sur les Comptes Consolidés de Spadel sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (suite)

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme Spadel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société anonyme Spadel (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés »), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2018. Nous avons effectué le contrôle légal des Comptes Consolidés pendant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de la Société, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 393.074 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 26.410 milliers.

À notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne ("IFRS") et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA's"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos

responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés" de notre rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours. Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Regroupement d'entreprise avec le groupe Devin

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice 2017, la Société a conclu un regroupement d'entreprise significatif avec le groupe bulgare Devin. L'allocation du prix d'acquisition exige l'harmonisation des règles comptables des entités acquises avec les principes comptables du Groupe et implique de la direction des jugements et estimations importants pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des dettes reprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Comme détaillé dans la note 6.3 des Comptes Consolidés, cette allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans le courant de l'exercice et le solde non affecté a conduit le Groupe à reconnaître un goodwill de € 44.925 milliers.

Résumé des procédures d'audit effectuées

- Nous avons effectué des procédures d'audit sur l'information financière des entités acquises à la date d'acquisition. Nous avons analysé et discuté les points importants identifiés lors des procédures d'audit d'acquisition effectuées par les experts externes engagés par la Société. Finalement, nous avons validé l'harmonisation des règles comptables des sociétés acquises avec les principes comptables du Groupe.
- Nous avons pris connaissance des clauses contractuelles d'acquisition pour valider le montant du prix d'acquisition à allouer et rapprocher le prix payé avec les extraits bancaires.
- Nous avons validé, avec l'aide de nos propres experts en évaluation, que les méthodes d'évaluation utilisées par la Société pour l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des dettes reprises étaient conformes aux pratiques usuelles et à la norme IFRS 3.
- Avec l'aide de nos propres experts en évaluation, nous avons évalué et comparé les hypothèses ainsi que les données de base (balances d'ouverture, plans d'affaires, taux d'actualisation, marges d'EBITDA, taux de croissance,...) utilisées dans les calculs de l'allocation du prix d'acquisition préparé par la Société avec l'aide d'experts externes en évaluation. Nous avons également validé l'exactitude arithmétique des calculs.

- Nous avons évalué les compétences, l'indépendance et l'intégrité des experts externes en évaluation utilisés par la Société.
- Nous avons contrôlé toutes les écritures comptables significatives relatives aux impacts liés à l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des dettes reprises résultant de l'allocation du prix d'acquisition.
- Nous avons vérifié le caractère approprié et complet des informations reprises dans la note 6.3 des Comptes Consolidés par rapport aux exigences prévues par les normes IFRS.

Provisions relatives aux remises et promotions commerciales

Description du point clé de l'audit

Les remises et promotions commerciales octroyées par le Groupe à ses clients sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires. Il existe un nombre important de contrats de vente intégrant des remises ainsi que des promotions commerciales basées sur les quantités vendues ou d'autres conditions contractuelles. En raison du nombre important de contrats, des montants concernés et compte tenu du fait que l'émission effective des notes de crédit pour les remises et promotions commerciales ne coïncide pas avec l'exercice comptable du Groupe, l'évaluation des provisions enregistrées à la fin de l'exercice requiert une part importante d'estimation de la direction et constitue, en conséquence, un point clé de l'audit. Tel que détaillé dans la note 18 des Comptes Consolidés, les provisions relatives aux remises et promotions commerciales s'élèvent à € 12.574 milliers au 31 décembre 2017.

Résumé des procédures d'audit effectuées

- Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif aux processus liés à la reconnaissance des revenus et l'estimation des provisions pour les remises et provisions commerciales. Nous avons effectué des procédures de cheminement pour des transactions relatives aux principales catégories de revenus ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique et testé les contrôles applicatifs informatiques clés

De WER TOEGANG tot de Rekeningen van de WER is beperkt tot de verantwoordelijke Stellen.
 De Rekeningen van de WER zijn niet openbaar en kunnen vertrouwelijk of anderszins wettelijk beschermd zijn.
 WER Revisoren - WER Revisoren - R.V.B. - C.V.A. DE WER 314.311 - BANK N° 001 2 290 0000 0000
 * approved as firm of chartered accountants in each of the relevant states



Rapport du commissaire du 23 avril 2018 sur les Comptes Consolidés de Spadel sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (suite)

soutenant le processus de reconnaissance des revenus et d'estimation des provisions avec l'aide de nos experts en systèmes Informatiques.

- Afin d'évaluer la qualité du processus d'estimation des provisions pour les remises et provisions commerciales développé par la direction, nous avons comparé le montant des notes de crédit émises en 2017 par rapport aux provisions enregistrées au 31 décembre 2016. Nous avons investigué et discuté de la justification des différences constatées.
- Nous avons rapproché la base de données, reprenant notamment les volumes vendus (exprimés en litre et en valeur) par client, servant au calcul des remises et provisions commerciales avec le chiffre d'affaires reconnu en comptabilité au 31 décembre 2017.
- Nous avons effectué une procédure de confirmation externe vis-à-vis d'un échantillon statistique de clients afin de confirmer leurs ventes.
- Pour un échantillon de contrats, nous avons contrôlé que les dispositions contractuelles relatives aux remises et promotions commerciales étaient correctement appliquées durant l'exercice et prises en considération pour le calcul des provisions enregistrées.
- Nous avons également validé l'exactitude arithmétique des calculs relatifs aux provisions enregistrées à la fin de l'exercice.
- Pour les remises et promotions commerciales déjà créditées à la date de nos contrôles, nous avons comparé les montants octroyés après la clôture comptable avec les provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice. Nous avons investigué et discuté de la justification des différences constatées.
- Nous avons effectué une revue analytique en comparant le montant des remises et promotions commerciales octroyées durant l'année par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires. Nous avons également analysé l'évolution des provisions significatives enregistrées à la fin de l'exercice par rapport à l'année précédente.

- Nous avons testé les écritures manuelles de clôture significatives impactant les comptes liés au chiffre d'affaires et aux provisions pour les remises et promotions commerciales.
- Nous avons vérifié le caractère approprié et complet des informations reprises dans les Comptes Consolidés par rapport aux exigences prévues par les normes IFRS.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des



Rapport du commissaire du 23 avril 2018 sur les Comptes Consolidés de Spadel sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (suite)

Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans

les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- Evaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects concernant le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion sur les Comptes Consolidés a établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- 2017 en chiffres;
- Chiffres clés;
- Faits marquants 2017;
- Préface;
- Profil du Groupe Spadel;
- Comité Exécutif - Conseil d'administration;
- Les sites d'embouteillage;
- Les marques;

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion et les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans le rapport annuel sur les Comptes Consolidés dans le chapitre « Déclaration non financière ». Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119, § 2 du Code des sociétés et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basé sur les standards du Global Reporting Initiatives (ci-après "GRI"). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au GRI. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.



Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé par l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 23 avril 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par

Romaid Bilem
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

18RB0062



FORCE OF NATURE
INSIDE YOU

DEVIN

GENUINELY

RHODOPEAN

CONTACTS

S.A. SPADEL

Avenue de Communautés 110
B-1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 702 38 11
Fax +32 (0)2 702 38 12
communication@spadel.com
www.spadel.com

SPA MONOPOLE

Rue Auguste Laporte 34
B-4900 Spa
Tél. +32 (0)87 79 41 11
Fax +32 (0)87 79 42 30
spamonopole@spadel.com
www.spadel.com - www.spa.be

BRU-CHEVRON

La Bruyère 151
B-4987 Stoumont (Lorcé)
Tél. +32 (0)86 43 33 37
Fax +32 (0)86 43 33 41
bru@spadel.com
www.bru.be

SPADEL NEDERLAND

Brieltjenspolder 28d
4921 PJ Made (Pays-Bas)
Tél. +31 (0)162 69 07 60
Fax +31 (0)162 69 07 61
spadelnl@spadel.com
www.spa.nl

LES GRANDES SOURCES DE WATTWILLER

2, rue de Guebwiller
68700 Wattwiller (France)
Tél. +33 (0)3 89 75 76 77
Fax +33 (0)3 89 75 76 76
wattwiller@wattwiller.com
www.wattwiller.com

SA EAUX MINÉRALES DE RIBEAUVILLÉ

48, Route de Bergheim
68150 Ribeauvillé (France)
Tél. + 33 (0) 3 89 73 24 24
Fax +33 (0) 3 89 73 30 50
contact@carola.fr
www.carola.fr

BRECON MINERAL WATER

Trap
Carmarthenshire (Pays de Galles)
SA19 6TT
United Kingdom
Tél. +44 (0) 1269 850175
Fax +44 (0) 1269 851040
contact@breconwater.co.uk
www.breconwater.co.uk

DEVIN HEADQUARTERS

Tintyava St 13B
Sofia 1113 (Bulgarie)
Tél. +359 (0)70017707
office@devin-bg.com

DEVIN SITE D'EMBOUEILLAGE

6 Vasil Levski St.
Devin 4800 (Bulgarie)
Tél. +359 30413100
factory@devin-bg.com

INVESTOR RELATIONS

Investor Relations Contacts
Marc du Bois
CEO Spadel Group
Avenue de Communautés 110
B-1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 702 38 21

Didier De Sorgher

Group Finance Director
Avenue de Communautés 110
B-1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 702 38 71



Carola

**BRECON
CARREG**

WATTWILLER

DEVIN



Spadel